

SOMMAIRE

I LICENCES	2
A. CODES ET TARIFS	2
B. CONDITIONS DE DELIVRANCE	6
a) Généralités	6
b) Examen médical et questionnaire de santé	7
c) Première licence internationale de pratiquant – Formation en ligne	8
d) Participation aux compétitions internationales	9
e) Participation aux compétitions nationales organisées dans un pays étranger	9
f) Etranger	9
g) Duplicata / Changement d'association	9
h) Licences multiples et changement de licence	9
i) Laissez-passer FFSA	9
C. REGLEMENTATION	10
a) Licences Praticants	10
b) Formation et hiérarchie des Encadrants	28
c) Organigramme des licences « Encadrants Auto »	30
d) Organigramme des licences « Encadrants Karting »	32
e) Licences encadrants	33
f) Autres catégories de licence	47
II. TITRES DE PARTICIPATION	52
A. CODES ET TARIFS	52
B. CONDITIONS DE DELIVRANCE	54
a) Généralités	54
b) Examen médical et questionnaire de santé	55

CODES & TARIFS

CODES & TARIFS LICENCES PRATIQUANTS

INTERNATIONALE

ICCA

Internationale Concurrent Conducteur «A» Auto 1660 € p11

ICCB

Internationale Concurrent Conducteur « B » Auto 895 € p11

ICCC

Internationale Concurrent Conducteur « C » Circuit Auto 550 € p12

ICCCR

Internationale Concurrent Conducteur « C » Route Auto 550 € p12

ICCD

Internationale Concurrent Conducteur « D » Circuit Auto 550 € p13

ICCDRO

Internationale Concurrent Conducteur « D » Route Auto 550 € p13

ICCD1

Internationale Concurrent Conducteur « D » Grade 1 550 € p14

ICCE

Internationale Concurrent Conducteur « E » 310 € p14

ICCF

Internationale Concurrent Conducteur « F » 310 € p15

ICCG

Internationale Concurrent Conducteur « G » 310 € p15

ICCDR

Internationale Concurrent Conducteur Dragster/Records 190 € p16

ICVL

Internationale Concurrent Conducteur Compétition à Vitesse Limitée 190 € p16

ICCRES

Internationale Concurrent Conducteur Restrictive Auto 550 € p16

ICT

Internationale Concurrent Tuteur 85 € p17

NATIONALE

NCC

Nationale Concurrent Conducteur Auto 460 € p19

NJR

Nationale Junior Auto Rallye 141 € p19

NJC

Nationale Junior Auto Circuit 249 € p19

NJCF4

Nationale Junior Auto Circuit F4 249 € p19

NCCT

Nationale Concurrent Conducteur Terre 247 € p20

NCCR

Nationale Concurrent Conducteur Régularité 141 € p20

NCCDR

Nationale Concurrent Conducteur Drift 182 € p20

NCCJD

Nationale Concurrent Conducteur Junior Dragster 87 € p20

NEA

Nationale Entraînement Auto 112 € p21

NEAF4

Nationale Entraînement Auto F4 112 € p21

NCCK		
Nationale Concurrent Conducteur Karting	174 €	p21
NCCSK		
Nationale Concurrent Conducteur Superkart	174 €	p22
NCCMCK		
Nationale Concurrent Conducteur Minime-Cadet Karting	128 €	p22
NCCHK		
Nationale Concurrent Conducteur H Karting	174 €	p22
NECCJSK		
Nationale Entraînement Course Clubs Junior Senior Karting	110 €	p23
NECCMCK		
Nationale Entraînement Course Clubs Mini-Cadet Karting	72 €	p23
NECCMKK		
Nationale Entraînement Course Clubs Minikart Karting	60 €	p24
NEKHI		
Nationale Entraînement Kart Historique	45 €	p24
NECCHK		
Nationale Entraînement Course Clubs H Karting	106 €	p25

REGIONALE

RCC		
Régionale Concurrent Conducteur Auto	266 €	p25
RCCT		
Régionale Concurrent Conducteur Terre	112 €	p25
RCCT4X4		
Régionale Concurrent Conducteur Trial 4x4	112 €	p26
RCCS		
Régionale Concurrent Conducteur Slalom	158 €	p26
RCCR		
Régionale Concurrent Conducteur Epreuve d'Accélération	76 €	p26
RCCLC		
Régionale Concurrent Conducteur « Lycées dans la Course »	122 €	p27
RCCRES		
Régionale Concurrent Conducteur Restrictive Auto	266 €	p27

CODES & TARIFS LICENCES ENCADRANTS

EIPS		
Internationale Personne Satellite	63 €	p33
EIV		
Internationale Volontaire	63 €	p33
EID		
Internationale Dirigeant	94 €	p33
ENCOC		
Nationale Commissaire « C »	55 €	p33
EIRZT4X4		
Internationale Responsable de Zone Trial 4X4	63 €	p34
EICOB		
Internationale Commissaire « B »	63 €	p34
EICOACPR		
Internationale Commissaire «A» - Chef de Poste Route	81 €	p34
EICOACPC		
Internationale Commissaire «A» - Chef de Poste Circuit	81 €	p34

ENCSSST	Nationale Stagiaire Option Commissaire Sportif	68 €	p35
ENJDRST	Nationale Stagiaire Option Juge Drift	68 €	p35
ENJDR	Nationale Juge Drift	120 €	p36
ENCSCK	Nationale Commissaire Sportif grade C Karting	110 €	p36
ENCSK	Nationale Commissaire Sportif Karting	110 €	p36
EICSK	Internationale Commissaire Sportif Karting	140 €	p36
EICS	Internationale Commissaire Sportif Auto	177 €	p37
ENDCST	Nationale Stagiaire Option Directeur de Course	68 €	p37
EIDCT4X4	Internationale Directeur de Course Trial 4X4	120 €	p37
ENDCDR	Nationale Directeur de Course Drift	120 €	p38
ENDCCK	Nationale Directeur de Course grade C karting	110 €	p38
ENDCK	Nationale Directeur de Course Karting	110 €	p38
EIDCK	Internationale Directeur de Course Karting	140 €	p39
EIDCD	Internationale Directeur de Course Dragster	177 €	p39
EIDCR	Internationale Directeur de Course Route Auto	177 €	p39
EIDCCA	Internationale Directeur de Course Circuit Asphalte	177 €	p40
EIDCTT	Internationale Directeur de Course Circuit Terre	177 €	p40
EIDCETT	Internationale Directeur de Course Endurance Tout-Terrain	177 €	p40
EICTST	Internationale Commissaire Technique Stagiaire Auto	52 €	p41
EICTC	Internationale Commissaire Technique « C » Auto	136 €	p41
EICTB	Internationale Commissaire Technique « B » Auto	177 €	p41
EICTA	Internationale Commissaire Technique « A » Auto	177 €	p42
EICTSTK	Internationale Commissaire Technique Stagiaire Karting	52 €	p42
EICTCK	Internationale Commissaire Technique « C » Karting	136 €	p43
EICTBK	Internationale Commissaire Technique « B » Karting	177 €	p43
EICTAK	Internationale Commissaire Technique « A » Karting	177 €	p44
EICTCAD	Internationale Commissaire Technique Course d'Accélération Dragster	52 €	p44

ENCHST		
Nationale Chronométréur Stagiaire	52 €	p45
EICK		
Internationale Chronométréur Karting	104 €	p45
EICCR		
Internationale Chronométréur « C » Route Auto	63 €	p45
EICCC		
Internationale Chronométréur « C » Circuit Auto	63 €	p46
EICB		
Internationale Chronométréur « B » Auto	177 €	p46
EICA		
Internationale Chronométréur « A » Auto	177 €	p46
EIM		
Internationale Médicale	177 €	p47
ENM		
Nationale Médicale	73 €	p47
NP		
Nationale Média		p47

CODES & TARIFS LICENCES AUTRES CATEGORIES

ICA		
Internationale Concurrent Constructeur Auto	92 000 €	p47
IO		
Internationale Organisateur	6100 €	p48
IOCMA		
Internationale Organisateur Coupe de Marque	12850 €	p48
ISA		
Internationale Concurrent Société Auto	8800 €	p48
ISK		
Internationale Concurrent Société Karting	3750 €	p49
IQR		
Internationale Concurrent Groupe de Recherche	1170 €	p49
NOA		
Nationale Organisateur Auto	4950 €	p49
NOK		
Nationale Organisateur Karting	1875 €	p49
NCEA		
Nationale Concurrent Ecurie Auto	1650 €	p50
NPT		
Nationale Partenaire Technique Auto	1500 €	p50
NPTK		
Nationale Partenaire Technique Karting	260 €	p50
ROA		
Régionale Organisateur Auto	2030 €	p50
OVH		
Organisateur VH	615 €	p51
ORL		
Organisateur Roulage Libre	560€	p51

B. CONDITIONS DE DELIVRANCE

a) Généralités

Définition

Une licence est délivrée par la FFSA à toute personne morale ou physique résidant en France de manière permanente, et à toute personne physique de nationalité française résidant à l'étranger ; et désirant exercer une fonction, participer à une compétition inscrite au calendrier de la FFSA, de la FIA ou d'une A.S.N. affiliée à la FIA ou à toute autre activité organisée sous l'égide de la FFSA ou pratiquer l'entraînement à l'année (année civile). La réception de la licence par son titulaire vaut engagement de se soumettre aux règles fédérales nationales et internationales et à l'autorité disciplinaire de la FFSA.

Il existe 3 grandes catégories de licence :

- Licences de Praticants

Ces licences, suivant leur type, ouvrent droit à participer aux compétitions organisées sous l'autorité de la FFSA ou à pratiquer l'entraînement à l'année (année civile).

- Licences d'Encadrants

Ces licences permettent d'assurer dans les conditions de qualification, d'élection ou de délégation déterminées pour chaque type de licence encadrant, des fonctions fédérales et d'encadrement général lors des compétitions.

- Licences Personnes Morales

Ces licences sont destinées aux organisateurs, partenaires techniques, constructeurs, sociétés et écuries

Demande

Les licences sont délivrées par la FFSA et rattachées à une association sportive affiliée. On ne peut être licencié qu'au titre d'une même association sportive, quels que soient le nombre et la catégorie de licences sollicitées. Par, principe, le demandeur d'une licence auto est rattaché à une ASA, le demandeur d'une licence karting est rattachée à une ASK sauf, à titre exceptionnel, en cas de seconde licence. Chaque association est titulaire d'un code A.S. : Toute demande de licence doit être formulée sur le site www.licence.ffsa.org et accompagnée de toute pièce se rapportant à la demande. Les Associations Sportives sont chargées de valider les demandes de licences.

Les Associations Sportives Automobiles (ASA) ne peuvent pas saisir ou valider de licences et titres de participation karting et réciproquement, les Associations Sportives Kartings (ASK) ne peuvent pas saisir ou valider de licences et titres de participation autos. Toutefois, les ASA pourront délivrer une licence karting à un membre de l'association déjà titulaire d'une licence auto pour l'année en cours et réciproquement, les ASK pourront délivrer une licence auto à un membre de l'association déjà titulaire d'une licence karting pour l'année en cours.

Les demandes de licences organisateur, organisateur coupe de marque, partenaire technique, constructeur, société et écurie devront être adressées au Pôle Juridique & Vie Fédérale de la FFSA.

Les demandeurs de licence dans l'impossibilité de formuler leur demande via le site, auront la possibilité d'utiliser le formulaire de demande de licence téléchargeable sur le site www.ffsa.org. Dans ce cas, la licence ne pourra être saisie par l'association sportive sur le site www.licence.ffsa.org qu'à la condition que cette dernière soit en possession dudit formulaire dûment rempli par le demandeur, qui vaudra mandat en bonne et due forme.

Contrôle d'honorabilité

Dans le cadre de la protection des pratiquants sportifs, les fédérations sont désormais tenues de participer au contrôle automatisé de l'honorabilité de leurs dirigeants.

A cet effet, la FFSA doit collecter et transmettre aux services compétents du Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, les données personnelles nécessaires à la réalisation de contrôle et ce, pour les licenciés appartenant aux catégories suivantes :

- Les titulaires d'une licence de dirigeant (Internationale Dirigeant – EID)
- Les titulaires de toute autre licence exerçant un mandat :
 - De dirigeant d'ASA ou d'ASK, c'est-à-dire les membres du bureau (Président, Trésorier et Secrétaire) ;
 - De dirigeant de la FFSA et/ou des ligues du sport auto et de karting, c'est-à-dire les membres du Comité Directeur de celles-ci.

En fonction de la situation du licencié qui lui sera communiquée par le Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, la FFSA se réserve la possibilité de procéder au retrait administratif de sa licence, ainsi qu'à l'engagement de poursuites disciplinaires.

Durée de validité

Les licences sont valables pour l'année civile en cours et viennent obligatoirement à expiration le 31 décembre de chaque année.

La validité d'une licence est cependant prorogée jusqu'au 31 mars de l'année suivante lorsque son titulaire est :

- Soit passible de poursuites disciplinaires,
- Soit partie dans une procédure d'appel sportif en cours, et ce, uniquement en ce qui concerne la compétence de la commission de discipline et/ou du tribunal d'appel national de la FFSA.

Assurance individuelle accident, responsabilité civile et protection juridique

Voir ¶ Assurances.

Refus de licence

La FFSA peut refuser la délivrance d'une licence à tout demandeur qui ne remplirait pas les conditions requises, qui poursuivrait un objet contraire à ceux de la FFSA, qui aurait refusé d'appliquer des décisions de la FFSA ou qui, par ses propos, ses actes ou ses écrits, aurait porté un préjudice moral ou matériel à la FFSA, à ses membres ou à ses dirigeants.

Changement d'association

La FFSA pourra procéder durant l'année civile en cours, au changement d'association et de code A.S. d'un licencié qui en ferait la demande expresse auprès du Service Vie Fédérale de la FFSA. Le changement de code entraînera un surcoût de 30 euros et le transfert de toutes ses licences sur la nouvelle association.

b) Examen médical et questionnaire de santé

Pour les licences pratiquants (concurrents conducteurs)

Pour renseigner le certificat médical, les personnes peuvent soit s'adresser à un titulaire du Certificat d'Études Spéciales de Biologie et de Médecine du Sport ou, d'une Capacité de Médecine du Sport ou, encore d'un équivalent reconnu par le Conseil de l'Ordre des Médecins (la liste de médecins peut être consultée sur le site www.conseil-national.medecin.fr), soit à un membre de la Commission Médicale ou, un membre du Groupe de Travail Médical Karting FFSA ou, un Médecin Fédéral FFSA (auto ou karting, le cas échéant), soit à un généraliste régulièrement inscrit à un tableau de l'Ordre des Médecins.

Licences nationales de karting (exceptés superkart/handikart)

Les demandeurs d'une licence nationale de karting devront satisfaire à un questionnaire de santé

à remplir en ligne sur le site de demande de licence ou via le formulaire de demande de licence papier. Selon les réponses apportées, la présentation d'un certificat médical pourra être exigée.

Première demande de licence internationale ou après 5 ans d'interruption de licence internationale

Les demandeurs d'une première licence internationale ou, après 5 ans d'interruption devront subir un examen complet de la vue auprès d'un ophtalmologiste qualifié, examen qui devra obligatoirement comporter la mesure de l'acuité visuelle, l'étude de la vision des couleurs, la détermination du champ de vision, l'étude de la vision binoculaire. Les résultats de ces examens complémentaires seront annexés à la fiche médicale et envoyés au Médecin Fédéral (servicemedical@ffsa.org).

Examen cardiologique

Les demandeurs d'une licence internationale doivent subir un examen cardiologique :

- Jusqu'à 45 ans, tous les 2 ans, un électrocardiogramme 12 dérivations
- Dès 45 ans, tous les 5 ans, un examen cardiaque complet auprès d'un médecin spécialiste en cardiologie. Si ce médecin le juge utile, et en fonction des signes cliniques trouvés lors de l'examen cardiaque, une épreuve d'effort pourra être pratiquée.

Pour les demandeurs d'une licence (hors licence internationale) de plus de 45 ans, un examen cardiologique est obligatoire tous les 5 ans.

Les résultats de ces examens complémentaires seront annexés à la fiche médicale et envoyés au Médecin Fédéral (servicemedical@ffsa.org).

Une fois la fiche médicale dûment rédigée, le médecin examinateur devra remplir le certificat médical inclus dans la demande de licence. Le licencié devra obligatoirement en garder une COPIE.

Traitement médical prolongé ou continu

Dans tous les cas, un licencié sous traitement médical prolongé ou, continu devra aviser impérativement le Médecin Fédéral National en lui faisant parvenir sous pli confidentiel, la copie dudit traitement. Les traitements anticoagulants et antithrombotiques contre-indiquent la pratique du sport automobile.

Demande de licence pour les sportifs de haut-niveau et les espoirs

Pour les sportifs de haut-niveau et les espoirs, la délivrance de la licence annuelle est subordonnée à la première visite médicale de l'année en cours, dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 11 février 2004 fixant la périodicité des examens médicaux. Cette visite pourra avoir lieu dans tout Centre Médico-Sportif. Aussi, tout pilote de haut-niveau et espoir devra fournir, en même temps que sa demande de licence (dont la fiche médicale aura été remplie), l'attestation de la première visite de suivi sportif imposée à tout sportif de haut-niveau.

c) Première licence internationale de pratiquant – Formation en ligne

Les demandeurs pour la première fois d'une licence internationale de pratiquant doivent suivre une formation en ligne dispensée par la FIA sur la sécurité. Chaque demandeur doit s'identifier sur la plateforme dédiée (www.elearning.fia.com/learn/register) et répondre en fin de formation à une série de questions en lien avec la sécurité. Si le demandeur obtient un minimum de 80% de bonnes réponses, il pourra télécharger son certificat nécessaire à l'obtention de sa première licence internationale.

d) Participation aux compétitions internationales

Les titulaires d'une licence internationale FFSA bénéficient d'une autorisation permanente pour participer aux compétitions inscrites au calendrier international de la FIA qui sont ouvertes à leur grade de licence.

e) Participation aux compétitions nationales organisées dans un pays étranger

Conformément à l'article 2.3 et suivants du Code Sportif International, une compétition nationale peut, à la discrétion de la fédération étrangère qui l'autorise, admettre la participation de licenciés titulaires d'une licence nationale d'autres fédérations, sous réserve qu'elle soit régulièrement inscrite au calendrier national de la fédération concernée.

Un(e) licencié(e) pratiquant titulaire d'une licence FFSA nationale ou internationale peut participer, sous certaines conditions, à une compétition nationale à l'étranger si et seulement s'il dispose d'une autorisation préalable de la FFSA.

Avant de s'engager à la compétition nationale à l'étranger, le licencié doit demander l'autorisation à la FFSA. Le document formalisant la demande d'autorisation de participation est téléchargeable sur l'espace licencié du site internet de demande de licence ainsi que sur le site internet de la FFSA.

La demande d'autorisation doit être adressée par mail au service licences de la FFSA à l'adresse mail suivante : **service.licences@ffsa.org** accompagnée des pièces justificatives.

Toute demande incomplète ne pourra faire l'objet d'un traitement.

f) Etranger

Conformément à l'article 9.3 et suivants du Code Sportif International, les étrangers peuvent postuler à la délivrance d'une licence FFSA sous réserve de fournir :

- 1 autorisation de l'Autorité Sportive Nationale du pays de leur nationalité.
- 1 justificatif de résidence permanente en France.
- 1 justificatif attestant de leur scolarisation permanente en France, pour les moins de 18 ans au jour de la demande de licence.

g) Duplicata / Changement d'association

Le tarif pour un duplicata de licence est de 20 euros.

Le tarif pour un changement d'association en cours d'année civile est de 30 euros. (cf - a) généralités).

h) Licences multiples et changement de licence

Un licencié demandant plusieurs licences (pratiquant et/ou encadrant) en cours d'année civile, paiera le montant le plus élevé. Chaque licence supplémentaire donnera lieu à un règlement de 10 euros à partir de la 2^{ème} licence, à l'exception des doubles licences pratiquants qui donneront lieu à un règlement de 20 euros puis 10 euros pour les suivantes. Un licencié changeant de licence, par procédure d'évolution de cette dernière (suppression de la licence précédente en conséquence), paiera la différence entre les deux montants de licence.

Ces dispositions ne s'appliquent pas dans le cadre de la prise conjointe d'une licence et d'un titre de participation ou de deux titres de participation.

NB : *Dans le cadre de licences multiples, le nombre de laissez-passer acquis au titre de l'une ou de l'autre des licences ne peut pas être cumulé.*

i) Laissez-passer FFSA

Les laissez-passer FFSA ne pourront être délivrés qu'aux titulaires d'une licence FFSA (soit en tant que personne physique, soit à travers une personne morale), et ce, uniquement quand la mention " laissez-passer " figure dans les conditions de délivrance de ladite licence. Dans le cadre

d'une licence personne morale, les laissez-passer ne seront délivrés aux personnes destinataires, que sous réserve qu'elles ne soient pas suspendues de licence au moment de la demande.

C. REGLEMENTATION

a) Licences Pratiquants

SCHEMA RECAPITULATIF DES LICENCES INTERNATIONALES

NIVEAU DE LICENCE MINIMUM REQUIS PAR DISCIPLINE / CATEGORIE			
CODE LICENCE	COMPETITIONS HA/FFSA ACCESSIBLES	DISCIPLINE/CATEGORIE	RATIO POIDS/PUISSANCE (W/P)
ICCA	Circuit	Monoplaces	W/P 0 < 1 Kg/ch
		Prototypes	
ICCB	Circuit	Monoplaces	W/P 1 < 2 Kg/ch
		Prototypes	
		GT	
		Voiture de tourisme	
ICCC	Circuit	Monoplaces	W/P 2 < 3 Kg/ch
		Prototypes	
		GT	
		Voiture de tourisme	
		Camions catégorie 1	W/P non applicable
		Super Buggy Autocross	
		Supercar Rallycross	
		Voitures historiques : Formule Un, Formule Deux, Indy Car, Formule 5000, Formule A, Groupe C, CanAm	
ICCCR	Route	Rallye (Rallye 1, Rallye 2, RGT)	W/P 3 < 5 Kg/ch
		Tout-Terrain (Ultimate - ancien T1)	
		Courses de côtes (groupes CN/D et E2 de catégorie 2)	
ICCD	Circuit	Monoplaces	W/P 3 < Kg/ch
		Prototypes	
		GT	
		Voiture de tourisme	
		Camions catégorie 2	
		Drift D1	
		Autocross (sauf Super Buggy)	W/P non applicable
		Rallycross (sauf Supercar)	
		Voitures historiques sauf : Formule Un, Formule Deux, Indy Car, Formule 5000, Formule A, Groupe C, CanAm	
ICCDRO	Route	Rallye (Rallye 3, Rallye 4, Rallye 5)	W/P 5 < Kg/ch
		Tout-Terrain (sauf Ultimate - ancien T1)	
		Courses de côtes (sauf groupes CN,/D et E2 de catégorie 2)	
		Rallyes historiques	W/P non applicable
Courses de côtes historiques			
ICCE	Circuit	Karting (catégorie avec et sans boîte de vitesse)	W/P non applicable
		Autocross Junior – Sprint Car Senior	
		Rallycross Junior	W/P 5 < Kg/ch
ICCF	Circuit	Karting (catégorie sans boîte de vitesse)	W/P non applicable
		Autocross Junior – Sprintcar Junior	
ICCG	Circuit	Karting OK Junior	W/P non applicable
		Autocross Junior – Sprintcar Junior	

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR « A » AUTO

CODE : ICCA

- **Conditions de délivrance**
 - Être âgé de 17 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
 - Certificat médical de non- contre- indication à la pratique du sport automobile.
 - Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.
 - Avoir été titulaire d'une licence internationale « B » auto .

ET

- Avoir été classé dans les 5 premiers du classement final de 5 compétitions pour lequel la licence internationale « B » est requise dans les deux années précédant la demande.

OU

- Avoir été classé dans les 5 premiers du classement général d'un championnat pour lequel la licence internationale « B » est requise lors de l'année en cours ou l'année précédant la demande.

ET

- Avis favorable du Comité Directeur de la FFSA.

▪ **Renouvellement**

- Participation à au moins 1 compétition internationale où la licence internationale « A » est requise, par période de 12 mois, faute de quoi le demandeur devra être observé pendant les essais d'une compétition internationale.

▪ **Participation**

- Uniquement aux compétitions sur circuit inscrites au calendrier FIA , licence requise au minimum pour toutes les voitures présentant un rapport poids/puissance inférieur ou égal au minimum à 1kg/ch (à savoir les monoplaces, prototypes et catégories équivalentes).
- Toutes les compétitions inscrites au calendrier FFSA (pour les compétitions sur route, le titulaire de la licence devra être détenteur du permis de conduire).

TARIF : 1 660 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR « B » AUTO

CODE : ICCB

- **Conditions de délivrance**
 - Être âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
 - Certificat médical de non- contre- indication à la pratique du sport automobile.
 - Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.
 - Avoir été titulaire d'une licence internationale « C » Circuit et avoir été classé de manière satisfaisante à au moins 5 compétitions de monoplace, prototype, GT et/ou voiture de tourisme où la licence internationale « C » Circuit était requise dans les deux années précédant la demande.

▪ **Renouvellement**

- Participation à au moins 1 compétition internationale où la licence internationale « B » est requise, par période de 12 mois, faute de quoi le demandeur devra être observé pendant les essais d'une compétition internationale.

▪ **Participation**

- Uniquement aux compétitions sur circuit inscrites au calendrier FIA , licence requise au minimum pour toutes les voitures présentant un rapport poids/puissance compris entre 1kg/ch. et 2kg/ch. (monoplace, prototype, GT et voiture de tourisme ou catégories équivalentes).
- Toutes les compétitions du calendrier FFSA sur circuit

TARIF : 895 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR « C » CIRCUIT AUTO**CODE : ICCC****▪ Conditions de délivrance**

- Être âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.

- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

- Dans les deux années précédant la demande :

o Avoir été titulaire d'une licence pratiquant et avoir été classé de manière satisfaisante à au moins 10 compétitions inscrites au calendrier FFSA, FIA et/ou d'une ASN reconnue par la FIA dont 5 compétitions minimum sur circuit.

OU

o Avoir été titulaire de la licence internationale « E », et avoir été classé de manière satisfaisante à au moins 10 compétitions sur circuit inscrites au calendrier FFSA, FIA et/ou d'une ASN reconnue par la FIA

OU

o Avoir été titulaire de la licence internationale « D » Circuit et avoir été classé de manière satisfaisante à au moins 5 compétitions sur circuit inscrites au calendrier FFSA, FIA et/ou au calendrier d'une ASN reconnue par la FIA.

- Les pilotes qui demandent une licence internationale pour la première fois doivent avoir suivi une formation FIA en ligne sur la sécurité sur circuit.

▪ Participation

- Uniquement aux compétitions sur circuit inscrites au calendrier FIA, licence requise au minimum pour toutes les voitures :

o Soit présentant un rapport poids/puissance compris entre 2kg/ch. et 3kg/ch. (Monoplaces, Prototypes, GT, voitures de tourisme, ou catégories équivalentes)

o Soit, indépendamment du rapport poids/puissance, pour les Super Buggy, Autocross, Super Car Rallycross , pour la catégorie Camion de la FIA ,et pour les voitures historiques de Formule Un (période G et au-delà), de Formule Deux (Période H et au-delà), d'Indy Car (Période G et au-delà), de Formule 5000 et Formule A (toutes), du Groupe C (toutes), de CanAm (toutes) et de Sport-Prototype de plus de 2 litres (Période G et au-delà) indépendamment du rapport poids/puissance.

- Uniquement aux compétitions sur circuit inscrites au calendrier FFSA.

TARIF : 550 €**INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR « C » ROUTE AUTO****CODE : ICCCR****▪ Conditions de délivrance**

- Titulaire du permis de conduire.

- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

- Dans les deux années précédant la demande :

o Avoir été titulaire d'une licence internationale « D » Route et avoir été classé de manière satisfaisante à au moins 5 compétitions sur route inscrites au calendrier FFSA, FIA et/ou d'une ASN reconnue par la FIA .

OU

o Avoir été titulaire d'une licence pratiquant, et avoir été classé de manière satisfaisante à au moins dix compétitions inscrites au calendrier FFSA, FIA et/ou d'une ASN reconnue par la FIA(cinq compétitions au minimum sur route).

NB : - Par compétitions routes sont visées les compétitions de rallyes sportifs, rallyes tout-terrain

ou course de côte ou équivalent

- Les pilotes qui demandent une licence internationale pour la première fois doivent avoir suivi une formation FIA en ligne sur la sécurité sur route.

• **Participation**

- Uniquement aux compétitions « route » inscrites au calendrier FIA, licence requise pour toutes les voitures présentant un rapport poids/puissance compris entre 3 et 5 kg/ch (Rally 1, Rally 2, RGT, voitures Tout-Terrain T1 ou catégories équivalentes, voitures Course de Côtes des groupes CN, E et E2 de catégorie 2).

- Uniquement aux compétitions « route » inscrites au calendrier FFSA.

TARIF : 550 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR « D » CIRCUIT AUTO

CODE : ICCD

▪ **Conditions de délivrance**

- Être âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.

- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

- Avoir été titulaire de la licence internationale « E », ou d'une licence pratiquant.

ET

- Avoir été classé de manière satisfaisante à au moins 5 compétitions sur circuit inscrites au calendrier FFSA, FIA et/ou au calendrier d'une ASN reconnue par la FIA.

- Les pilotes qui demandent une licence internationale pour la première fois doivent avoir suivi une formation FIA en ligne sur la sécurité sur circuit.

▪ **Participation**

- Uniquement aux compétitions circuit inscrites au calendrier FIA, licence requise au minimum pour toutes les voitures suivantes :

o Soit présentant un rapport poids/puissance supérieur à 3kg/ch. (Monoplace, Prototypes, GT, Voitures de Tourisme, Camions (sauf Camions FIA) et Drift ou catégorie équivalente.

o Soit, indépendamment du rapport poids/puissance, pour tous les véhicules Autocross (sauf Super Buggy) et Rallycross (sauf Super Cars), ainsi que pour toutes les voitures historiques roulant dans des compétitions sur circuit (excepté celles pour lesquelles le degré C est obligatoire.

- Uniquement aux compétitions circuit inscrites au calendrier FFSA.

TARIF : 550 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR « D » ROUTE AUTO

CODE : ICCDRO

▪ **Conditions de délivrance**

- Titulaire du permis de conduire.

- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

- Avoir été titulaire de la licence « E » ou d'une licence pratiquant, et avoir été classé de manière satisfaisante à au moins 5 compétitions sur circuit inscrites au calendrier FFSA, FIA et/ou au calendrier d'une ASN reconnue par la FIA.

OU

- Avoir effectué un stage dans une école de pilotage reconnue par la FFSA durant l'année en cours ou l'année précédente dûment sanctionné par une attestation.

- Les pilotes qui demandent une licence internationale pour la première fois doivent avoir suivi une formation FIA en ligne sur la sécurité sur route.

▪ Participation

- Uniquement aux compétitions « route » du calendrier FIA pour toutes les voitures présentant un rapport poids/puissance supérieur à 5kg/ch. Voitures de rallye (Rally 3, Rally4, Rally5), voitures Tout-Terrain (sauf T1) ou catégories équivalentes. Voiture de courses de côte, sauf voitures des groupes CN, D et E2 de catégorie II.

- Uniquement aux compétitions « route » inscrites au calendrier FFSA.

TARIF : 550 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR « D » GRADE 1

CODE : ICCD1

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum.

- Joindre le règlement particulier de l'épreuve internationale indiquant l'autorisation de participer avec la licence internationale D1

- Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans pour les compétitions sur circuit et permis de conduire obligatoire pour les compétitions sur route.

- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.

- Autorisation parentale pour les mineurs.

- Les pilotes qui demandent une licence internationale pour la première fois doivent avoir suivi une formation FIA en ligne à la sécurité.

▪ Participation

- Valable pour une (1) compétition inscrite au calendrier de la FIA et dont le règlement particulier précise qu'il est autorisé de participer avec une licence internationale 1.

TARIF : 550 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR « E »

CODE : ICCE

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé au minimum de 15 ans dans l'année. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans pour les compétitions autos.

- Certificat médical de non- contre- indication à la pratique du sport automobile.

- Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés mineurs.

- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

- Avoir été classé de manière satisfaisante à au moins 5 compétitions sur circuit inscrites au calendrier FFSA, FIA et/ou d'une ASN reconnue par la FIA

- Les pilotes qui demandent une licence internationale pour la première fois doivent avoir suivi une formation FIA en ligne à la sécurité sur circuit.

▪ Participation

- Uniquement aux compétitions sur circuit inscrites au calendrier FIA

- de karting (catégories avec et sans boîte de vitesses), Autocross Junior, Sprintcar Senior ou catégories équivalentes indépendamment du rapport poids/puissance ;

- de Rallycross Junior présentant un rapport poids/puissance supérieur à 5 kg/ch.

- Uniquement aux compétitions sur circuit inscrites au calendrier FFSA

TARIF : 310 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR « F »

CODE : ICCF

- Conditions de délivrance
 - Être âgé au minimum de 14 ans dans l'année et maximum 15 ans dans l'année.
 - Certificat médical de non- contre- indication à la pratique du sport automobile.
 - Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés.
 - Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal.
 - Avoir été classé de manière satisfaisante à au moins 5 compétitions sur circuit inscrites au calendrier FFSA, FIA et/ou d'une ASN reconnue par la FIA
- Les pilotes qui demandent une licence internationale pour la première fois doivent avoir suivi une formation FIA en ligne à la sécurité sur circuit. ,

▪ Participation

- Uniquement en compétitions sur circuit du calendrier FFSA et FIA de karting (uniquement les catégories sans boîte de vitesses), Autocross Junior, Sprintcar Junior ou catégories équivalentes indépendamment du rapport poids/puissance.

NB : Tout passage à la licence internationale « E » dans le courant de l'année sera définitif

TARIF : 310 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR « G »

CODE : ICCG

- Conditions de délivrance
 - Être âgé au minimum de 12 ans dans l'année et maximum 14 ans dans l'année.
 - Certificat médical de non- contre- indication à la pratique du sport automobile.
 - Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés.
 - Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal.
 - Avoir été classé de manière satisfaisante à au moins 5 compétitions sur circuit inscrites au calendrier FFSA, FIA et/ou d'une ASN reconnue par la FIA.
- Les pilotes qui demandent une licence internationale pour la première fois doivent avoir suivi une formation FIA en ligne à la sécurité sur circuit.

▪ Participation

- Uniquement aux compétitions circuit inscrites au calendrier FFSA et/ou FIA de karting OK Junior, Autocross Junior, Sprintcar Junior ou catégories équivalentes indépendamment du rapport poids/puissance.

NB : - Tout passage à la licence internationale « F » dans le courant de l'année sera définitif

- *Le poids du pilote équipement compris doit être d'au moins 35 kg à tout moment d'une compétition*
- *Condition de délivrance exceptionnelle à 15 ans dans l'année suivant les critères de sécurité évalués par la FIA.*

TARIF : 310 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR DRAGSTER/RECORDS**CODE : ICCDR**

▪ Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical de non- contre- indication à la pratique du sport automobile.
- Les pilotes qui demandent une licence internationale pour la première fois doivent avoir suivi une formation FIA en ligne à la sécurité. .

▪ Participation

- Toutes les compétitions de dragsters inscrites au calendrier FIA.
- Toutes les compétitions d'accélération du calendrier FFSA.
- Tentatives de records.

TARIF : 190 €**INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR COMPETITION A VITESSE LIMITEE CODE: ICVL**

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs

- Les pilotes qui demandent une licence internationale pour la première fois doivent avoir suivi une formation FIA en ligne à la sécurité.

▪ Participation

- Uniquement aux compétitions à vitesse limitée sur circuit ou sur route inscrites au calendrier FIA, à savoir des compétitions dans lesquelles la vitesse moyenne est de 50 km/h maximum et/ou qui se déroulent sur des routes publiques ouvertes, sous réserve du respect du code de la route local. Les compétitions ci-après (mais pas uniquement) sont considérées comme des compétitions à vitesse limitée au sens de la réglementation des licences FIA, pour autant que les limites de vitesse soient respectées :
 - Sur circuits : démonstrations, parades, trials, éco-compétitions, régularité ou disciplines/catégories équivalentes.
 - Sur routes : régularité, éco-régularité, régularité historique, navigation, concentration.
- Uniquement aux compétitions de régularité sur circuit et sur route inscrites au calendrier FFSA

NB 1 : Cette licence permet de conduire :

- sur route à la condition que son possesseur soit titulaire du permis de conduire ;
- sur circuit à la condition que son possesseur soit titulaire du permis de conduire à compter de la date d'anniversaire de ses 19 ans.

NB 2 : Les résultats des compétitions de régularité et à vitesse limitée ne seront pas pris en compte pour la qualification pour d'autres degrés de licence internationale.

TARIF : 190 €**INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR RESTRICTIVE AUTO****CODE : ICCRES**

▪ Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional (suivant les conditions fixées par la réglementation médicale FFSA).

Cette licence est réservée aux handicapés physiques et moteurs, non atteints d'une maladie incompatible avec la pratique du sport automobile, ou non atteints d'un défaut de la vision éliminatoire selon les critères FIA en vigueur (voir article 10 de l'annexe L du Code Sportif International).

- Les pilotes qui demandent une licence internationale pour la première fois doivent avoir suivi une formation FIA en ligne à la sécurité,

▪ **Renouvellement**

- Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional. En cas d'interruption de 3 ans ou plus, un nouveau test d'extraction est obligatoire.

▪ **Participation**

Uniquement aux compétitions inscrites au calendrier FFSA et/ou FIA où les départs sont donnés séparément à chaque conducteur, sauf si la compétition est ouverte exclusivement aux personnes handicapées.

Les participations sont soumises à l'accord de l'ASN organisatrice.

- Dans certains cas particuliers, possibilité de piloter en circuit (voir article 18 de l'annexe L du Code Sportif International et réglementation médicale FFSA).

TARIF : 550 €

INTER. CONCURRENT TUTEUR

CODE : ICT

Cette licence devra être demandée simultanément à la licence pratiquant mineur.

▪ **Conditions de délivrance**

- Être représentant légal du mineur correspondant.

▪ **Participation**

- Concurrent du pilote mineur dont on est le représentant légal.

- Assistance dans épreuve automobile/karting.

TARIF : 85 €

Tout titulaire d'une licence concurrent tuteur pourra déléguer sa qualité de tuteur à une autre personne physique licenciée, sous réserve que cette dernière soit majeure et titulaire d'une licence concurrent.

Cette délégation devra être faite sur le formulaire prévu à cet effet. Le formulaire devra être présenté, dûment complété, au moment des vérifications administratives (voir ci-après).

FORMULAIRE DE DELEGATION

Je soussigné(e) (nom et prénom du représentant légal) :

.....

Titulaire de la licence Concurrent Tuteur 2024 numéro :

Né(e) le à

De nationalité.....

Demeurant.....

.....

Représentant légal de (nom et prénom du mineur) :

.....

Licencié à la FFSA sous le numéro :

donne pouvoir à (nom et prénom du mandataire)

.....

Titulaire de la licence Concurrent Conducteur ou Concurrent Tuteur 2024 numéro :

Demeurant.....

.....

désigné(e) en qualité de mandataire spécial, aux fins de me représenter en qualité de concurrent tuteur de (nom et prénom du mineur) :

dans le cadre de son activité de conducteur,

- pour l'ensemble des épreuves de l'année disputées par le conducteur (1)

- pour l'épreuve dénommée "....."

Se déroulant le(s).....(1)

Fait à Le.....

Signature du représentant légal

Signature du mandataire

(1) A compléter suivant qu'il s'agira d'une délégation de pouvoir à l'année (écrire le nom du championnat, du trophée.) ou d'une délégation de pouvoir pour une seule épreuve.

NATIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR AUTO

CODE : NCC

- Conditions de délivrance
 - Titulaire du permis de conduire.
 - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
 - Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.
- Participation
 - Toutes les compétitions inscrites au calendrier FFSA à l'exception des compétitions comptant pour le Championnat de France FFSA GT

TARIF : 460 €

NATIONALE JUNIOR AUTO RALLYE

CODE : NJR

- Conditions de délivrance
 - Être âgé de 16 ans minimum et jusqu'à la date anniversaire des 19 ans.
 - Certificat médical de non- contre- indication à la pratique du sport automobile.
 - Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.
- Participation
 - Tous les rallyes nationaux et régionaux inscrits au calendrier de la FFSA, uniquement comme copilote.

NB : Cette licence ne permet en aucun cas de conduire un véhicule pendant le déroulement d'un rallye.

TARIF : 141 €

NATIONALE JUNIOR AUTO CIRCUIT

CODE : NJC

- Conditions de délivrance
 - Être âgé de 16 ans minimum et jusqu'à la date anniversaire des 19 ans.
 - Certificat médical de non- contre- indication à la pratique du sport automobile.
 - Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.
- Participation
 - Toutes les compétitions sur circuit inscrites au calendrier de la FFSA, à l'exception des championnats de France FFSA GT(serie internationale) et des championnat de France Supercars et Super 1600 en Rallycross.

TARIF : 249 €

NATIONALE JUNIOR AUTO CIRCUIT F4

CODE : NJCF4

- Conditions de délivrance
 - Être âgé de 15 ans dans l'année et jusqu'à la date anniversaire des 16 ans.
 - Certificat médical de non-contre- indication à la pratique du sport automobile.
 - Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal.
 - Attestation délivrée par la FFSA Academy.
- Participation
 - Toutes les compétitions du Championnat de France F4 de la FFSA ainsi que les entraînements encadrés par la FFSA Academy. Si un pilote est inscrit à l'intégralité du championnat de France

F4, il peut bénéficier d'une dérogation pour faire une ou deux compétitions dans un autre championnat F4 à l'étranger.

TARIF : 249 €

NATIONALE CONCURRENT CONDUCTEUR TERRE

CODE : NCCT

- Conditions de délivrance
 - Titulaire du permis de conduire.
 - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
 - Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.
- Participation
 - Toutes les compétitions de Circuit Tout-Terrain inscrites au calendrier FFSA, à l'exception des catégories Supercars et Super 1600 en Rallycross.
 - Toutes les compétitions regroupant uniquement des SSV inscrites au calendrier FFSA (les catégories SSV des Championnats de France de Rallye Tout-Terrain et d'Endurance Tout-Terrain ne sont pas concernées)

TARIF : 247 €

NATIONALE CONCURRENT CONDUCTEUR REGULARITE

CODE : NCCR

- Conditions de délivrance
 - Être âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
 - Certificat médical de non- contre- indication à la pratique du sport automobile.
 - Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.
- Participation

Toutes les compétitions de régularité inscrites au calendrier FFSA.

NB : Cette licence ne permet de conduire que si son possesseur est titulaire du permis de conduire.

TARIF : 141 €

NATIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR DRIFT

CODE : NCCDR

- Conditions de délivrance
 - Être âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au- delà de la date anniversaire des 19 ans.
 - Certificat médical de non-contre- indication à la pratique du sport automobile.
 - Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.
- Participation

Toutes les compétitions Drift inscrites au calendrier FFSA.

TARIF : 182 €

NATIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR JUNIOR DRAGSTER

CODE : NCCJD

▪ **Conditions de délivrance**

- Être âgé de 8 ans minimum et jusqu'à la date anniversaire des 19 ans.
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés mineurs.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

▪ **Participation**

- Toutes les compétitions d'accélération en JUNIOR DRAGSTER sur 200 mètres maximum inscrites au calendrier de la FFSA.
- A partir de 16 ans, toutes les compétitions d'accélération en ET SPORTSMAN et PRO ET sur 400 mètres maximum inscrites au calendrier de la FFSA

TARIF : 87 €

NATIONALE ENTRAINEMENT AUTO

CODE : NEA

▪ **Conditions de délivrance**

- Être âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Autorisation parentale **pour les mineurs.**

▪ **Participation**

Pratique du sport automobile en entraînement uniquement sur circuitshomologués et titulaire d'une licence de parcours FFSA .

TARIF : 112 €

NATIONALE ENTRAINEMENT AUTO F4

CODE : NEAF4

▪ **Conditions de délivrance**

- Être âgé de 15 ans dans l'année et jusqu'à la date anniversaire des 16 ans.
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Autorisation parentale et pièce d'identité ou copie du livret de famille pour les nouveaux licenciés mineurs.
- Attestation délivrée par la FFSA Academy.

▪ **Participation**

Pratique du Sport Automobile en entraînement uniquement, encadré par la FFSA Academy.

TARIF : 112 €

NATIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR KARTING

CODE : NCCK

▪ **Conditions de délivrance**

- Être âgé au moins de 12 ans dans l'année.
- Renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif (en fonction des réponses, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du karting pourra être exigé)
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés mineurs.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

- Participation

- Toutes les compétitions karting inscrites au calendrier FFSA accessibles à partir de 12 ans, à l'exception des compétitions de Superkart pour lesquelles la licence internationale « E » est exigée (cf. participation licence internationale « E »).
- Assistance technique d'un concurrent conducteur dans épreuve karting si 15 ans minimum.

TARIF : 174 €

NB : Les pilotes atteignant l'âge de 12 ans dans l'année ont la possibilité de choisir en début d'année entre les licences NCCCK et NCCMCK.

Tout changement de licence sera autorisé durant l'année en cours. Après le changement, le retour à la licence initiale ne sera pas autorisé.

NATIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR SUPERKART

CODE : NCCSK

- Conditions de délivrance

- Être âgé au moins de 18 ans dans l'année.
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du karting

- Participation

- Toutes les compétitions de superkart et de karting inscrites au calendrier de la FFSA

TARIF : 174 €

NATIONALE CONCURRENT CONDUCTEUR MINIME-CADET KARTING

CODE : NCCMCK

- Conditions de délivrance

- Être âgé de 8 ans révolus à 12 ans dans l'année.
- Renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur sous la responsabilité de ses parents (en fonction des réponses, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du karting pourra être exigé)
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal.

- Participation

- Toutes les compétitions karting inscrites au calendrier FFSA dans la catégorie Mini 60.
- Pratique du karting avec un kart junior en entraînement uniquement encadré par la FFSA Academy.

NB1 : Dérogation pour les pilotes ayant 13 ans dans l'année 2023 et pesant moins de 38 kg équipement inclus à tout moment de l'épreuve.

NB2 : Les pilotes atteignant l'âge de 12 ans dans l'année ont la possibilité de choisir en début d'année entre les licences NCCCK et NCCMCK.

Tout changement de licence sera autorisé durant l'année en cours. Après le changement, le retour à la licence initiale ne sera pas autorisé.

TARIF : 128 €

NATIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR H KARTING

CODE : NCCHK

- Conditions de délivrance

- Être âgé au moins de 10 ans dans l'année.
- Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional (suivant les conditions fixées par la réglementation médicale FFSA).
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés mineurs.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs. Cette licence est réservée aux handicapés physiques moteurs non atteints d'une maladie incompatible avec la pratique du karting ou non atteints d'un défaut de la vision éliminatoire selon les critères FIA en vigueur (voir article 18 de l'annexe L du Code Sportif International).

▪ Renouvellement

Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional.

▪ Participation

Toutes les compétitions inscrites au calendrier FFSA ouvertes aux utilisateurs de kart avec embrayage et avec démarreur.

TARIF : 174 €

NB : Le matériel utilisé devra être agréé par la FFSA (fiche d'agrément).

NATIONALE ENTRAINEMENT COURSE CLUBS JUNIOR-SENIOR KARTING CODE : NECCJSK

▪ Conditions de délivrance

- âgé au moins de 12 ans dans l'année.
- Renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif (en fonction des réponses, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du karting pourra être exigé).
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés mineurs.
- Autorisation parentale.

▪ Participation

- Pratique du karting en entraînement sur des circuits homologués et titulaires d'un numéro de classement FFSA en cours de validité.
- Participation à des Courses Clubs inscrites au calendrier de la FFSA.
- Assistance technique d'un concurrent conducteur d'une épreuve karting, si âgé de 15 ans minimum.

TARIF : 110€

NB1 : Dans le cadre d'une première licence, le tarif sera de 55 €. Dans ce cas, si la licence est souscrite à partir du 1er septembre, elle pourra être renouvelée au tarif préférentiel en vigueur.

NB2 : Le matériel utilisé devra :

- Soit correspondre à une catégorie FFSA ou CIK/FIA sur les critères suivants : puissance, freinage, carrosserie, antibruit.
- Soit avoir été agréé par la FFSA.

NATIONALE ENTRAINEMENT COURSE CLUBS MINIME-CADET KARTING CODE : NECCMCK

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 7 ans dans l'année à 12 ans dans l'année.
- Renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur sous la responsabilité de ses parents (en fonction des réponses, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du karting pourra être exigé)

- Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés.
- Autorisation parentale.

▪ Participation

- Pratique du karting en entraînement sur des circuits homologués et titulaires d'un numéro de classement FFSA en cours de validité.
- Participation à des courses clubs inscrites au calendrier de la FFSA

TARIF : 72€

NB1 : Dérogation pour les pilotes ayant 13 ans dans l'année 2023 et pesant moins de 38 kg équipement inclus à tout moment de l'épreuve.

NB2 : Dans le cadre d'une première licence, le tarif sera de 52 €. Dans ce cas, si la licence est souscrite à partir du 1er septembre, elle pourra être renouvelée au tarif préférentiel en vigueur.

NB3 : le matériel utilisé devra :

- Soit correspondre à une catégorie FFSA s'adressant à des jeunes de 7 à 12 ans, sur les critères suivants : puissance, freinage, carrosserie, anti-bruit.
- Soit avoir été agréé par la FFSA.

NATIONALE ENTRAINEMENT COURSE CLUBS MINIKART KARTING CODE : NECCMKK

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 6 ans révolus à 11 ans dans l'année. Les pilotes âgés de 6 ans devront être titulaires d'un Volant de Bronze, d'Argent ou d'Or décerné par une Ecole Française de Karting pour participer à une Course Clubs (attestation à fournir au contrôle administratif de chaque épreuve).
- Renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur sous la responsabilité de ses parents (en fonction des réponses, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du karting pourra être exigé)
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés mineurs.
- Autorisation parentale.

▪ Participation

- Pratique du karting en entraînement sur des circuits homologués et titulaires d'un numéro de classement FFSA en cours de validité.
- Participation à des Courses Clubs inscrites au calendrier FFSA

TARIF : 60 €

NB1 : Dans le cadre d'une première licence, le tarif sera de 50 €. Dans ce cas, si la licence est souscrite à partir du 1er septembre, elle pourra être renouvelée au tarif préférentiel en vigueur.

NB2 : Le matériel utilisé devra :

- Soit correspondre à une catégorie FFSA s'adressant à des jeunes de 6 à 11 ans, sur les critères suivants : puissance, freinage, carrosserie, antibruit.
- Soit avoir été agréé par la FFSA.

NATIONALE ENTRAINEMENT KART HISTORIQUE

CODE : NEKHI

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé au moins de 12 ans dans l'année.
- Renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif (en fonction des réponses, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du karting pourra être exigé).
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés mineurs.

- Autorisation parentale.

▪ Participation

- Pratique du karting en entraînement sur des circuits homologués et titulaires d'un numéro de classement FFSA en cours de validité.
- Participation à des démonstrations inscrites au calendrier FFSA
- Participation à des épreuves de régularité inscrites au calendrier de la FFSA

TARIF : 45 €

NB : Le matériel utilisé devra correspondre aux classes définies par la FFSA ou CIK-FIA.

NATIONALE ENTRAINEMENT COURSE CLUBS H KARTING

CODE : NECCHK

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé au moins de 10 ans dans l'année.
- Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional (suivant les conditions fixées par la réglementation médicale FFSA).
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés mineurs.
- Autorisation parentale.
- Cette licence est réservée aux handicapés physiques moteurs non atteints d'une maladie incompatible avec la pratique du karting ou non atteints d'un défaut de la vision éliminatoire selon les critères FIA en vigueur (voir article 10 de l'annexe L du Code Sportif International).

▪ Participation

- Pratique du karting en entraînement sur des circuits homologués et titulaires d'un numéro de classement FFSA en cours de validité.
- Participation à des Courses Clubs inscrites au calendrier de la FFSA

TARIF : 106 €

NB1 : Dans le cadre d'une première licence, le tarif sera de 55 €. Dans ce cas, si la licence est souscrite à partir du 1er septembre, elle pourra être renouvelée au tarif préférentiel en vigueur.

NB2 : le matériel utilisé devra être agréé par la FFSA (fiche d'agrément).

REGIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR AUTO

CODE : RCC

▪ Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

▪ Participation

Toutes les compétitions régionales inscrites au calendrier FFSA

▪ Participation comme copilote (sans possibilité de conduire) :

Tous les rallyes nationaux inscrits au calendrier FFSA.

TARIF : 266 €

REGIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR TERRE

CODE : RCCT

- Conditions de délivrance

- Être âgé de 12 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

- Participation

- A partir de 12 ans, les compétitions inscrites au calendrier FFSA :
- De Sprint Car dans la catégorie Junior Sprint.
- A partir de 16 ans , les compétitions inscrites au calendrier FFSA :
- Nationales en Sprint-Car
- Régionales sur Circuit Tout-Terrain (Sprint Car, 2CV Cross, 4L Cross, Fol'Car).
- De Camion Cross en catégorie camion léger.
- Régionales pour les compétitions exclusivement de SSV.

TARIF : 112 €

REGIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR TRIAL 4X4

CODE : RCCT4X4

- Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum.
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

- Participation

- Pour les titulaires du permis de conduire, toutes les compétitions régionales de Trial 4x4 inscrites au calendrier de la FFSA.
- Pour les non-titulaires du permis de conduire, toutes les compétitions régionales de Trial 4x4 inscrites au calendrier de la FFSA uniquement comme copilote.

TARIF : 112 €

REGIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR SLALOM

CODE : RCCS

- Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
- Certificat médical de non- contre- indication à la pratique du sport automobile.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

- Participation

- A partir de 16 ans :** Tous les slaloms sur circuit automobile et/ou karting permanent homologué inscrits au calendrier de la FFSA
- A partir de 18 ans : Tous les slaloms inscrits au calendrier de la FFSA.

TARIF : 158 €

REGIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR EPREUVE D'ACCELERATION

CODE : RCCR

- Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

▪ Participation

- Toutes les compétitions régionales d'accélération inscrites au calendrier FFSA.
- Toutes les compétitions nationales d'accélération, en catégorie ET SPORTSMAN uniquement, inscrites au calendrier FFSA.

TARIF : 76 €

REGIONALE CONCURRENT CONDUCTEUR «LYCEES DANS LA COURSE» CODE : RCCLC

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum.
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile
- Autorisation parentale.
- Attestation de participation à un stage d'apprentissage au pilotage effectué avec un moniteur titulaire du BPJEPS, délivrée par la Ligue Régionale ou à la FFSA Academy, pour les non-titulaires du permis de conduire.

▪ Participation

- Opération « Lycées dans la Course ».
- Toutes les compétitions régionales de slalom (hors slaloms en course de côte) et circuit inscrits au calendrier FFSA avec la monoplace utilisée pour l'opération « Lycées dans la course » et en compagnie à minima de l'enseignant référent.

TARIF : 122 €

REGIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR RESTRICTIVE AUTO CODE : RCCRES

Cette licence peut être délivrée, sous réserve de remplir les conditions ci-dessous, aux personnes ne remplissant pas les critères médicaux d'attribution d'une licence de conducteur.

▪ Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional et avis favorable du médecin fédéral national, et ce, suivant les conditions fixées par la réglementation médicale FFSA.
- Cette licence est réservée aux handicapés physiques moteurs non atteints d'une maladie incompatible avec la pratique du sport automobile ou non atteints d'un défaut de la vision éliminatoire selon les critères FIA en vigueur (voir article 10 de l'annexe L du Code Sportif International).

▪ Renouvellement

Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional. En cas d'interruption de 3 ans ou plus, un nouveau test d'extraction est obligatoire.

▪ Participation

- Dans le cas où le seul handicap affecterait la vision du postulant, celui-ci pourra participer à tous les rallyes nationaux et régionaux inscrits au calendrier de la FFSA uniquement comme copilote. Le postulant ne pourra en aucun cas conduire un véhicule pendant le déroulement d'un rallye.
- Lorsque le handicap n'affecte pas la vue du candidat et sous condition de subir avec succès les épreuves de conduite et d'extraction telles que prévues dans le règlement de la licence Internationale Concurrent Conducteur Restrictive Auto (ICCRE), le titulaire pourra piloter dans les compétitions régionales et nationales du calendrier FFSA où les départs sont donnés séparément.
- La participation aux compétitions de Fol car et Sprint Car sera possible après délibération de la commission médicale.

TARIF : 260 €

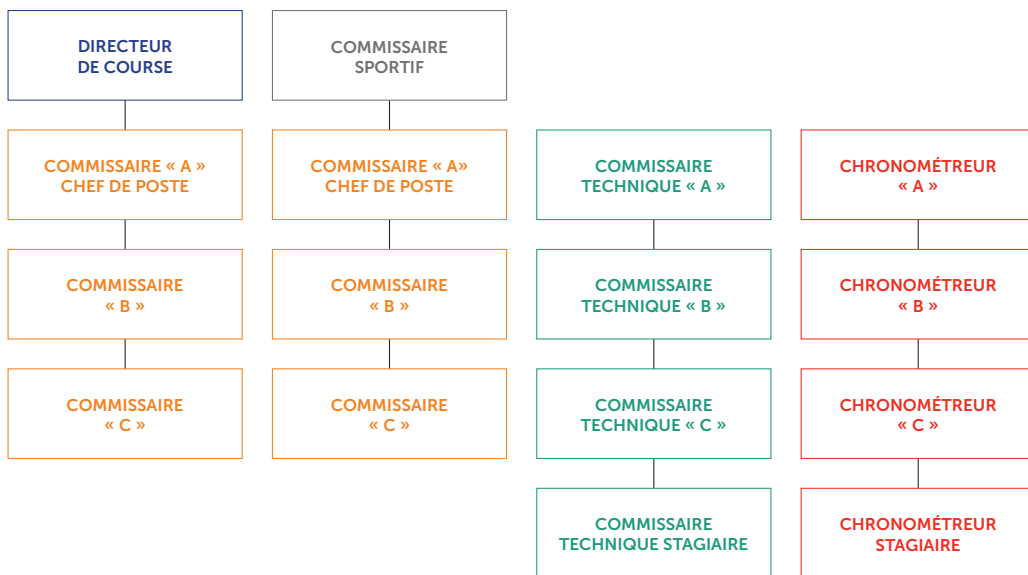
b) Formation et hiérarchie des encadrants

FONCTION	NIVEAU	PREMIERE DELIVRANCE DE LICENCE			RENOUVELLEMENT	
		Formation préalable	Examen	Organisme habilité à faire passer l'examen	Formation	Cycle
COMMISSAIRE						
Commissaire "C"	National	E-learning FFSA et/ou AS	Contrôle de connaissances	E-learning FFSA et/ou AS	Séminaire AS	3 ans
Responsable Zone Trial 4X4	International	AS	Théorie	AS	Séminaire AS	3 ans
Commissaire "B"	International	LSA	Théorie	LSA	Séminaire LSA	3 ans
Commissaire "A" Chef de Poste Route Auto	International	LSA	Théorie + Pratique	LSA	Séminaire LSA	3 ans
Commissaire "A" Chef de Poste Circuit	International	LSA	Théorie + pratique	LSA	Séminaire LSA	3 ans
COMMISSAIRE SPORTIF						
Commissaire Sportif Stagiaire	National	LSA/Regroupement LK	Attestation de suivi de formation			
Commissaire Sportif Karting Grade C	National	Regroupement LK	Théorie	Regroupement LK	Séminaire regroup. LK	2 ans
Commissaire Sportif Karting	National	Regroupement LK	Théorie	Regroupement LK	Séminaire regroup. LK	2 ans
Juge Drift	National	Formation FFSA Drift	Théorie + pratique	FFSA Drift	Séminaire FFSA Drift	3 ans
Juge Drift Stagiaire	National	Formation FFSA Drift	Théorie + pratique	FFSA Drift	Séminaire FFSA Drift	3 ans
Commissaire Sportif Karting	International	Regroupement LK	Théorie	Regroupement LK	Séminaire regroup. LK	2 ans
Commissaire Sportif Auto	International	LSA	Théorie + étude de cas	LSA	Séminaire FFSA	3 ans
DIRECTEUR DE COURSE						
Directeur de Course Stagiaire	National	LSA/Regroupement LK	Attestation de suivi de formation			
Directeur de Course Drift	National	Formation FFSA Drift	Théorie + pratique	FFSA Drift	Séminaire FFSA Drift	3 ans
Directeur de Course Trial 4X4	International	LSA	Théorie + pratique	LSA	Séminaire FFSA	3 ans
Directeur de Course Karting Grade C	National	Regroupement LK	Théorie	Regroupement LK	Séminaire regroup. LK	2 ans
Directeur de Course Karting	National	Regroupement LK	Théorie	Regroupement LK	Séminaire regroup. LK	2 ans
Directeur de Course Karting	International	Regroupement LK	Théorie	Regroupement LK	Séminaire regroup. LK	2 ans
Directeur de Course Dragster	International	LSA	Théorie + étude de cas	LSA	Séminaire FFSA	3 ans
Directeur de Course Route Auto	International	LSA	Théorie + -pratique	FFSA	Séminaire FFSA	3 ans
Directeur de Course Circuit Terre	International	LSA	Théorie + pratique	FFSA	Séminaire FFSA	3 ans
Directeur de Course Circuit Asphalte	International	LSA	Théorie + pratique	FFSA	Séminaire FFSA	3 ans
COMMISSAIRE TECHNIQUE						
Commissaire Technique Stagiaire Karting	International	LK	Attestation de suivi de formation		Séminaire FFSA	2 ans
Commissaire Technique Stagiaire Auto	International	FFSA	Attestation de suivi de formation		Séminaire FFSA	2 ans
Commissaire Technique "C" Auto	International	FFSA	Théorie	LSA	Séminaire FFSA	2 ans
Commissaire Technique "B" Auto	International	FFSA	Théorie + pratique	FFSA	Séminaire FFSA	2 ans
Commissaire Technique "A" Auto	International	FFSA	Théorie + pratique	FFSA	Séminaire FFSA	2 ans
Commissaire Technique "C" Karting	International	Regroupement LK	Théorie + pratique	Regroupement LK	Séminaire regroup. LK	2 ans
Commissaire Technique "B" Karting	International	FFSA	Théorie + pratique	FFSA	Séminaire regroup. LK	2 ans
Commissaire Technique "A" Karting	International	FFSA	Théorie + pratique	FFSA	Séminaire regroup. LK	2 ans
Commissaire Technique Course d'Accélération Dragster	International	LSA	Théorie + pratique	LSA	Séminaire FFSA	2 ans
CHRONOMETREUR						
Chronométrateur Stagiaire	National	LSA/Regroupement LK	Attestation de suivi de formation			
Chronométrateur "C" Route Auto	International	LSA	Théorie + étude de cas	LSA	Séminaire LSA	3 ans
Chronométrateur "C" Circuit Auto	International	LSA	Théorie + étude de cas	LSA	Séminaire LSA	3 ans
Chronométrateur "B" Auto	International	LSA	Théorie + pratique	LSA	Séminaire FFSA	3 ans
Chronométrateur "A" Auto	International	FFSA	Théorie + pratique	FFSA	Séminaire FFSA	3 ans
Chronométrateur Karting	International	FFSA	Théorie + étude de cas	FFSA	Séminaire FFSA	2 ans

Schéma de fonctionnement général : Toutes les actions de formation de niveau LSA sont réalisées sous couvert du Responsable Formation de la LSA.

Celui-ci agit en liaison avec le Président de la LSA ou le Président de la LK et les Présidents des associations sportives concernés.

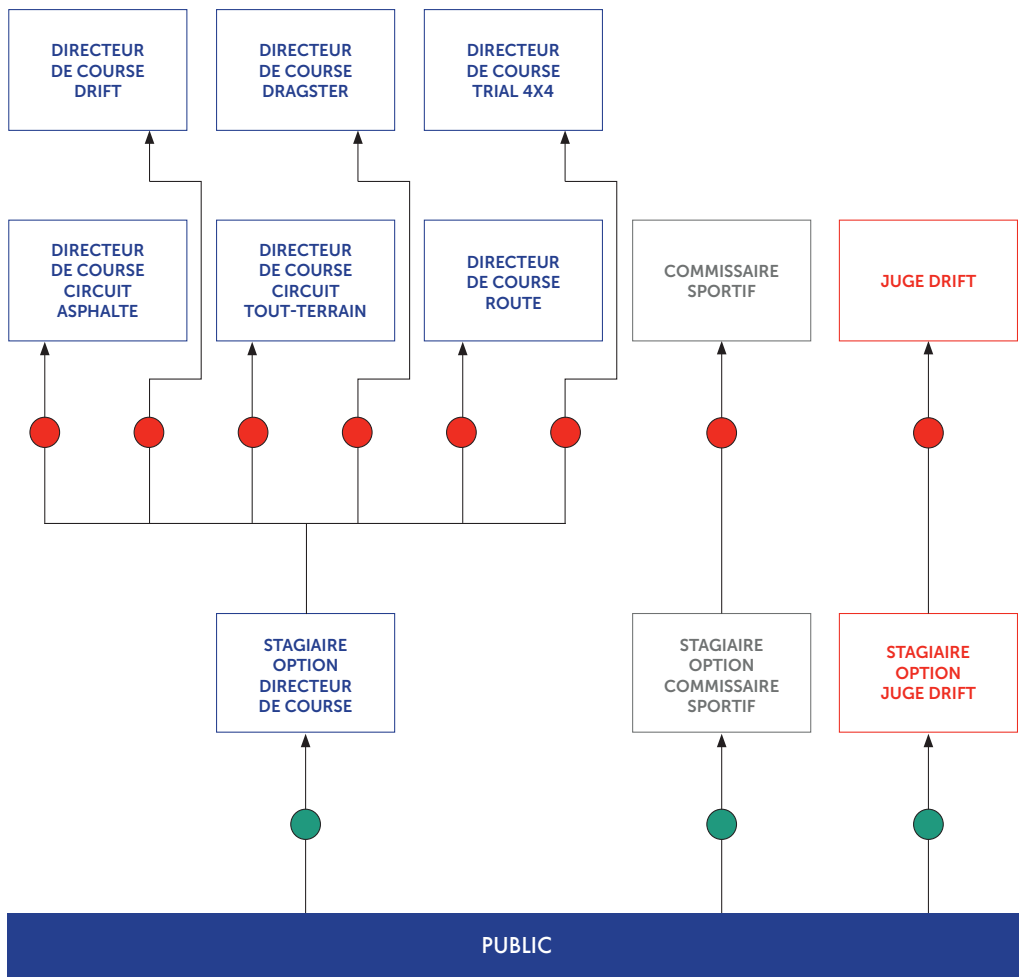
Toutes les actions de formation et les examens se matérialisent par la signature d'un **document type paraphé par le stagiaire et le Responsable Formation**. Toutes les actions de formation de niveau FFSA sont réalisées sous couvert du **Responsable identifié** par la Commission Juges et Arbitres. Si une association n'a pas nommé de Responsable Formation, la responsabilité revient à la LSA. Pour les séminaires sous couvert des AS, il est recommandé la présence du Responsable Formation à la LSA. Toute licence de degré supérieur permet, dans la même filière, d'exercer les fonctions des licences de degré inférieur (**cf. schéma ci-dessous des filières**).



MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT DES LICENCES

- 1. Pour arrêt d'un an :** Possibilité de reprendre sa licence, l'année suivante.
- 2. Pour arrêt de deux ans :** Possibilité de reprendre sa licence, après avis favorable de la Ligue et sous réserve de fournir une attestation d'actualisation des connaissances faite par le Responsable Formation de cette Ligue.
- 3. Pour arrêt de trois ans et plus :** Possibilité de reprendre sa licence, après avis favorable **de la Ligue du Sport Automobile** et du **Président de la Commission Juges et Arbitres**, aux conditions suivantes :
 - Pour les Commissaires Sportifs, Directeurs de Course, Chronomètres et Commissaires, fournir une attestation d'actualisation des connaissances rédigée par le Responsable Formation de cette Ligue.
 - Pour les Commissaires Techniques et officiels Karting, avoir assisté dans les 2 années précédentes à un séminaire FFSA.

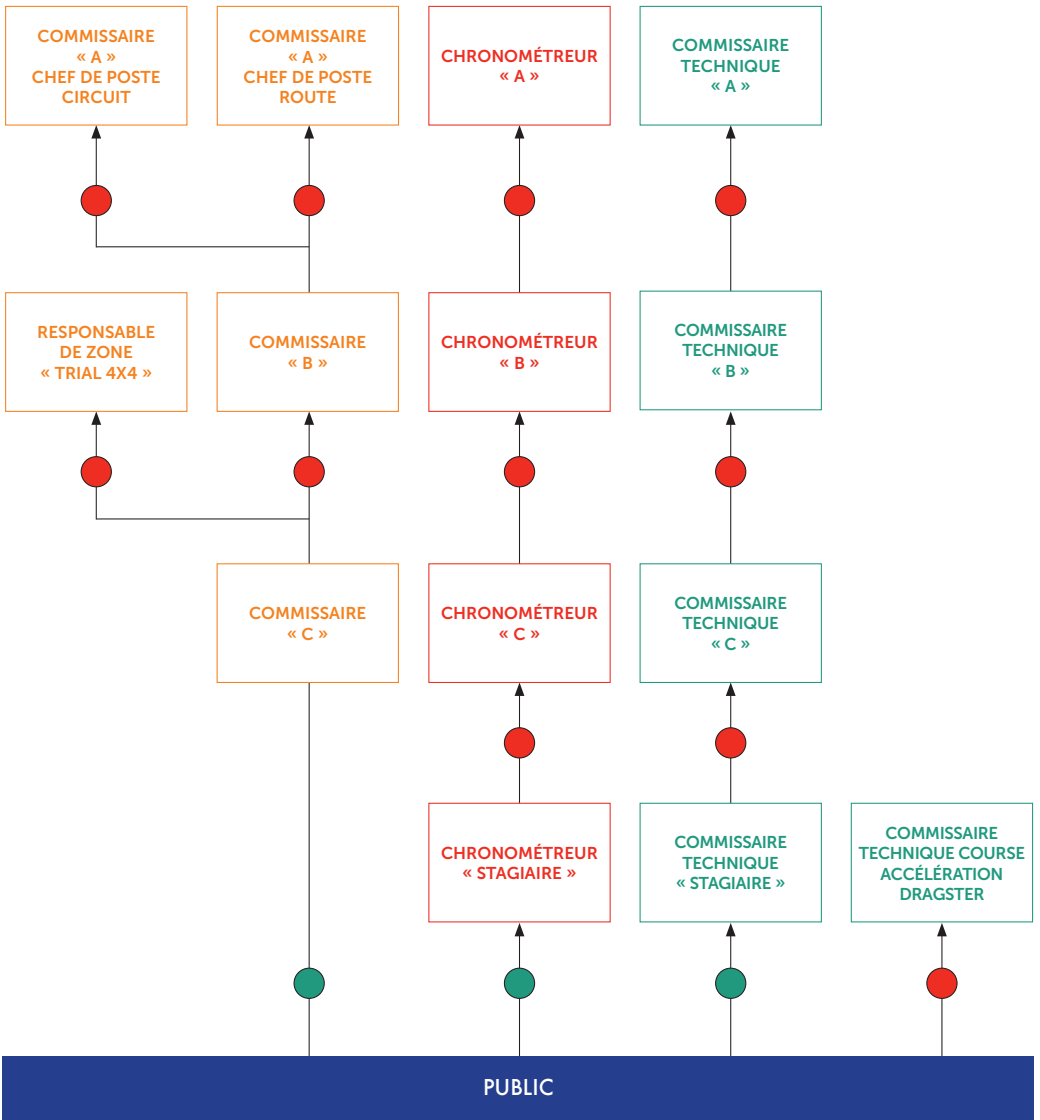
ORGANIGRAMME DES LICENCES « ENCADRANTS AUTO » (DC/CS)



● Entretien + formation

● Examen écrit

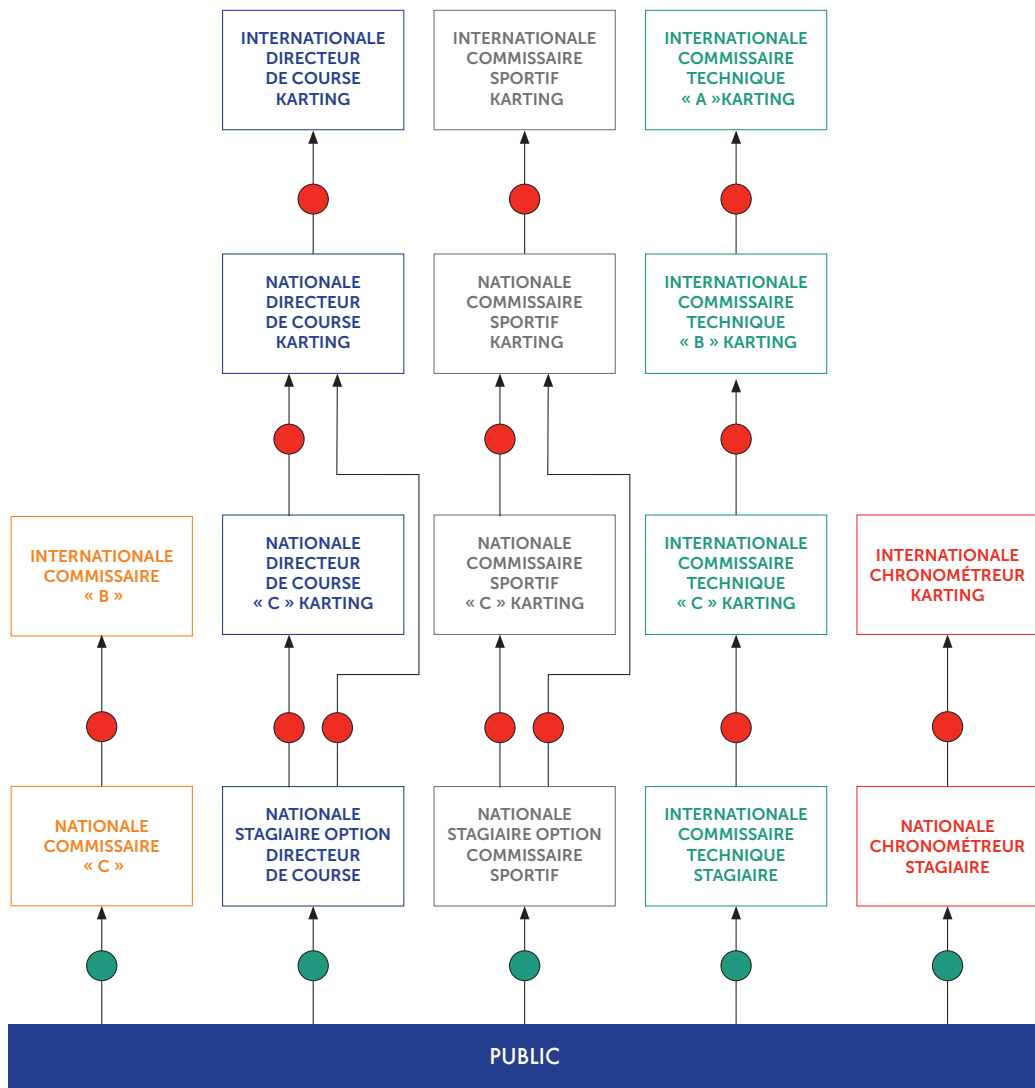
ORGANIGRAMME DES LICENCES « ENCADRANTS AUTOS » (COMMISSAIRES)



- Entretien + formation
- Examen écrit

ORGANIGRAMME DES LICENCES « ENCADRANTS KARTING »

Licences



● Entretien + formation

● Examen écrit

e) Licences encadrants

INTER. PERSONNE SATELLITE

CODE : EIPS

▪ Conditions de délivrance et renouvellement

- Être âgé de 15 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Fonction

- Assistance d'un concurrent-conducteur dans épreuve auto et karting.

TARIF : 63 €

INTER. VOLONTAIRE

CODE : EIV

▪ Conditions de délivrance et renouvellement

- Être âgé de 15 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Fonction

- Fonction administrative et/ou d'organisation dans épreuve auto et karting.

TARIF : 63 €

INTER. DIRIGEANT

CODE : EID

▪ Conditions de délivrance et renouvellement

- Être âgé de 18 ans minimum.

▪ Fonction

- Dirigeant d'association sportive ou responsabilité administrative et/ou d'organisation technique dans épreuve auto et karting

TARIF : 94 €

NATIONALE COMMISSAIRE « C »

CODE : ENCO

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir suivi la formation commissaire C sur le e-learning FFSA et/ou avec son AS
- Avoir réussi le quiz certifiant sur le e-learning FFSA et/ou passé un contrôle de connaissances

▪ Fonction

- Un mineur ne peut pas officier seul sur le poste.
- Commissaire dans épreuve auto et karting sur le territoire français uniquement.

▪ Conditions de renouvellement

- Participation à un séminaire tous les trois ans

TARIF : 55 €

INTER.RESPONSABLE DE ZONE TRIAL 4X4**CODE : EIRZT4X4****▪ Conditions de délivrance**

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ Fonction

- Responsable de zone dans épreuve Trial 4X4.

▪ Conditions de renouvellement

- Participation à un séminaire tous les trois ans.

TARIF : 63 €**INTER. COMMISSAIRE « B »****CODE : EICOB****▪ Conditions de délivrance**

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Avoir été titulaire d'une licence nationale Commissaire « C ».
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ Fonction

- Commissaire dans épreuve auto et karting.

▪ Conditions de renouvellement

- Participation à un séminaire tous les trois ans

TARIF : 63 €**INTER. COMMISSAIRE « A » CHEF DE POSTE ROUTE AUTO****CODE : EICOACPR****▪ Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence de Commissaire « B ».
- Avoir officié pendant au moins 2 ans avec ladite licence sur 6 épreuves minimum.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ Fonction

- Chef de poste dans épreuve sur route.

▪ Conditions de renouvellement

- Participation à un séminaire tous les trois ans.

TARIF : 81 €**INTER. COMMISSAIRE « A » CHEF DE POSTE CIRCUIT****CODE : EICOACPC****▪ Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence de Commissaire « B ».
- Avoir officié pendant au moins 2 ans avec ladite licence sur 6 épreuves minimum.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ Fonction

- Chef de poste dans épreuve sur circuit auto.

▪ **Conditions de renouvellement**

- Participation à un séminaire tous les trois ans.

TARIF : 81 €

NATIONAL STAGIAIRE OPTION COMMISSAIRE SPORTIF

CODE : ENCSST

▪ **Conditions de délivrance**

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Avoir suivi un stage de formation théorique.

▪ **Fonction**

Formation pratique des différentes fonctions de commissaire sportif (juge de fait, responsable de CH, responsable de l'apposition de la publicité, chargé des relations concurrents, secrétaire de collège, membre d'un collège...), sous la direction d'un commissaire sportif, dans épreuve auto et karting.

▪ **Conditions de renouvellement**

Une licence stagiaire peut être renouvelée trois fois.

- Le nombre de présentation à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur est limité à deux.
- Après deux échecs à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur, la licence stagiaire ne sera pas renouvelée pendant une période de trois ans.

TARIF : 68 €

NB : impossibilité d'occuper un poste seul dans la fonction.

NATIONALE STAGIAIRE OPTION JUGE DRIFT

CODE : ENJDRST

▪ **Conditions de délivrance**

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Avoir suivi un stage de formation théorique.

▪ **Fonction**

- Formation pratique de la fonction de juge Drift stagiaire sous la direction d'un juge Drift, et ce, dans au moins 2 épreuves.

▪ **Conditions de renouvellement**

Une licence stagiaire peut être renouvelée trois fois.

- Le nombre de présentation à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur est limité à deux.
- Après deux échecs à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur, la licence stagiaire ne sera pas renouvelée pendant une période de trois ans.

TARIF : 68 €

NB : impossibilité d'occuper un poste seul dans la fonction.

NATIONALE JUGE DRIFT

CODE : ENJDR

▪ **Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option juge Drift.
- Avoir été reçu à l'examen.

- **Fonction**

- Juge dans épreuve Drift.

- **Conditions de renouvellement**

- Participation à un séminaire tous les trois ans.

TARIF : 120 €

NATIONALE COMMISSAIRE SPORTIF KARTING GRADE C

CODE : ENJDR

- **Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option commissaire sportif.
- Avoir été reçu à l'examen.

- **Fonction**

- Membre d'un collège des commissaires sportifs dans épreuve nationale karting.

- **Conditions de renouvellement**

- Participer à un séminaire tous les 2 ans.

TARIF : 110 €

NATIONALE COMMISSAIRE SPORTIF KARTING

CODE : ENCSK

- **Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option commissaire sportif.
- Avoir été reçu à l'examen.

- **Fonction**

- Président ou membre d'un collège des commissaires sportifs dans épreuve nationale karting.
- Commissaire sportif stagiaire dans épreuve auto.

- **Conditions de renouvellement**

- Participer à un séminaire tous les 2 ans.

TARIF : 110 €

INTER. COMMISSAIRE SPORTIF KARTING

CODE : EICSK

- **Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence nationale de commissaire sportif karting.
- Avoir été reçu à l'examen.

- **Fonction**

- Président ou membre d'un collège des commissaires sportifs dans épreuve karting.
- Commissaire sportif (sans présidence) dans épreuve auto.

- **Conditions de renouvellement**

- Participer à un séminaire tous les 2 ans.

TARIF : 140 €

INTER. COMMISSAIRE SPORTIF AUTO

CODE : EICS

▪ **Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option commissaire sportif.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ **Fonction**

- Président ou membre d'un collège de commissaires sportifs dans épreuve auto.
- Chargé des relations avec les concurrents dans épreuve auto, juge de fait, responsable de CH, responsable de l'apposition de la publicité, ...
- Commissaire sportif (sans présidence) dans épreuve karting.
- Pour toutes autres fonctions se référer aux Prescriptions Générales de la FFSA.

▪ **Conditions de renouvellement**

- Participation à un séminaire tous les trois ans.

TARIF : 177 €

NATIONALE STAGIAIRE OPTION DIRECTEUR DE COURSE

CODE : ENDCST

▪ **Conditions de délivrance**

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Avoir suivi un stage de formation théorique «DC STAGIAIRE».

▪ **Fonction**

- Formation pratique de la fonction de directeur de course dans épreuve auto et/ou karting sous la responsabilité d'un directeur de course ou formation pratique de la fonction de directeur de course Drift stagiaire sous la direction d'un directeur de course Drift, et ce, dans au moins 2 épreuves, avant de pouvoir passer l'examen.

▪ **Conditions de renouvellement**

Une licence stagiaire peut être renouvelée trois fois.

- Le nombre de présentation à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur est limité à deux.
- Après deux échecs à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur, la licence stagiaire ne sera pas renouvelée pendant une période de trois ans.

TARIF : 68 €

NB : impossibilité d'occuper un poste seul dans la fonction.

INTERNATIONALE DIRECTEUR DE COURSE TRIAL 4X4

CODE : EIDCT4X4

▪ **Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ **Fonction**

- Directeur de course dans épreuve nationale Trial 4X4.

▪ **Conditions de renouvellement**

- Participation à un séminaire tous les trois ans.

TARIF : 120 €

NATIONALE DIRECTEUR DE COURSE DRIFT**CODE : ENDCDR****▪ Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ Fonction

- Directeur de course dans épreuve Drift.

▪ Conditions de renouvellement

- Participation à un séminaire tous les trois ans.

TARIF : 120 €**NATIONALE DIRECTEUR DE COURSE KARTING GRADE C****CODE : ENDCCK****▪ Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ Fonction

- Directeur de course dans une course clubs, adjoint à la direction de course dans épreuve nationale de karting, sans possibilité de remplacer le directeur de course ou le directeur de course adjoint, dans les fonctions que lui aura attribuées le Directeur de Course.

▪ Conditions de renouvellement

- Participer à un séminaire tous les 2 ans.

TARIF : 110 €**NATIONALE DIRECTEUR DE COURSE KARTING****CODE : ENDCK****▪ Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ Fonction

- Directeur de course dans épreuve nationale karting.
- Adjoint à la direction de course dans épreuve auto, sans possibilité de remplacer le directeur de course ou le directeur de course adjoint, dans les fonctions que lui aura attribuées le Directeur de Course.

▪ Conditions de renouvellement

- Participer à un séminaire tous les 2 ans.

TARIF : 110 €

INTER. DIRECTEUR DE COURSE KARTING

CODE : EIDCK

• Conditions de délivrance

- Avoir été titulaire d'une licence nationale directeur de course karting.
- Avoir été reçu à l'examen.

• Fonction

- Directeur de course dans épreuve karting.
- Adjoint à la direction de course dans épreuve auto, sans possibilité de remplacer le directeur de course ou le directeur de course adjoint, dans les fonctions que lui aura attribuées le Directeur de Course.

• Conditions de renouvellement

Participer à un séminaire tous les 2 ans.

TARIF : 140 €

INTER. DIRECTEUR DE COURSE DRAGSTER

CODE : EIDCD

• Conditions de délivrance

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course ou internationale directeur de course route auto, circuit asphalte ou circuit terre.
- Avoir été reçu à l'examen spécifique Dragster.

• Fonction

- Directeur de course dans épreuve dragster et accélération.
- Directeur de course adjoint dans épreuve dragster et accélération.
- Adjoint à la direction de course dans les autres disciplines, sans possibilité de remplacer le directeur de course ou le directeur de course adjoint, dans les fonctions que lui aura attribué le Directeur de Course.

• Conditions de renouvellement

- Participation à un séminaire tous les trois ans.

TARIF : 177 €

INTER. DIRECTEUR DE COURSE ROUTE AUTO

CODE : EIDCR

• Conditions de délivrance

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course ou internationale directeur de course circuit asphalte, circuit terre ou karting.
- Avoir été reçu à l'examen.

• Fonction

- Directeur de course dans épreuve route auto.
- Directeur de course adjoint ou directeur de course adjoint d'ES dans épreuve route auto.
- Adjoint à la direction de course dans les autres disciplines, sans possibilité de remplacer le directeur de course ou le directeur de course adjoint, dans les fonctions que lui aura attribué le Directeur de Course.

▪ Conditions de renouvellement

- Participation à un séminaire tous les trois ans.

TARIF : 177 €

INTER. DIRECTEUR DE COURSE CIRCUIT ASPHALTE

CODE : EIDCCA

▪ Conditions de délivrance

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course ou internationale directeur de course route auto, circuit terre ou karting.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ Fonction

- Directeur de course dans épreuve auto circuit asphalte.
- Directeur de course adjoint dans épreuve auto circuit asphalte.
- Adjoint à la direction de course dans les autres disciplines, sans possibilité de remplacer le directeur de course ou le directeur de course adjoint, dans les fonctions que lui aura attribué le Directeur de Course.
- Directeur de course dans épreuve Superkart.

▪ Conditions de renouvellement

- Participation à un séminaire tous les trois ans.

TARIF : 177 €

INTER. DIRECTEUR DE COURSE CIRCUIT TERRE

CODE : EIDCCT

▪ Conditions de délivrance

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course ou internationale directeur de course route auto, circuit asphalte ou karting.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ Fonction

- Directeur de course dans épreuve auto circuit terre.
- Directeur de course adjoint dans épreuve auto circuit terre.
- Adjoint à la direction de course dans les autres disciplines, sans possibilité de remplacer le Directeur de Course ou le Directeur de Course adjoint, dans les fonctions que lui aura attribué le Directeur de Course.

▪ Conditions de renouvellement

- Participation à un séminaire tous les trois ans.

TARIF : 177 €

INTER. DIRECTEUR DE COURSE ENDURANCE TOUT-TERRAIN

CODE : EIDCETT

▪ Conditions de délivrance

- Avoir officié, au minimum, en tant qu'adjoint à la direction de course lors de 2 épreuves d'endurance tout-terrain

▪ Fonction

- Directeur de course ou Directeur de course adjoint lors d'une épreuve d'endurance tout-terrain

▪ Conditions de renouvellement

- Participation à un séminaire tous les trois ans.

TARIF : 177 €

INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE STAGIAIRE AUTO

CODE : EICTST

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir eu un entretien individuel avec le commissaire technique responsable de la Ligue du Sport Automobile.

▪ Fonction

- Formation pratique de la fonction de commissaire technique sous la direction d'un commissaire technique en auto, et ce, dans au moins 6 épreuves, avant de pouvoir passer l'examen.

NB : impossibilité d'occuper un poste seul.

▪ Conditions de renouvellement

- Participer à un séminaire national tous les 2 ans. Pour les DOM-TOM, le séminaire se déroule en visio-conférence.

Nota : Les licences stagiaires peuvent être renouvelées sans exigence de passage d'un examen à l'issue de la première année.

En cas d'échec à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur à l'issue de la troisième année, la licence pourra être renouvelée pour une seule année supplémentaire.

TARIF : 52 €

INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE « C » AUTO

CODE : EICTC

▪ Conditions de délivrance

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique stagiaire auto.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ Fonction

- Commissaire technique adjoint d'un commissaire technique « A » ou « B ».
- Commissaire technique en régional.
- Commissaire technique en coupe de marque.

Nota : Pour les DOM-TOM, quand il n'y a pas de commissaire technique « A » ou « B », un commissaire technique

« C » pourra officier en tant que commissaire technique responsable et pourra officialiser les passeports techniques des véhicules de son territoire/département.

▪ Conditions de renouvellement

- Participer à un séminaire national tous les 2 ans. Pour les DOM-TOM, le séminaire se déroule en visio-conférence.

TARIF : 136 €

INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE " B " AUTO

CODE : EICTB

▪ Conditions de délivrance

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique « C ».

- Avoir été reçu à la partie théorique de l'examen.
- Avoir officié en qualité d'assistant sous le contrôle d'un tuteur* titulaire d'une licence de commissaire technique « A », et ce dans au moins 6 épreuves de Championnat de France et parmi ces dernières dans 3 disciplines différentes du sport automobile.
- *Le tuteur doit renseigner systématiquement une fiche d'évaluation dont il transmettra un exemplaire au candidat et un autre au Service Technique de la FFSA.
- Avoir été reçu à la partie pratique de l'examen.

▪ **Fonction**

- Commissaire technique.
- Commissaire technique responsable.
- Commissaire technique responsable dans sa Ligue du Sport Automobile.
- Etablissement des passeports techniques, sous réserve de figurer sur la liste validée par la Commission Technique FFSA.

▪ **Conditions de renouvellement**

- Participer à un séminaire national tous les 2 ans. Pour les DOM-TOM, le séminaire se déroule en visio-conférence.

TARIF : 177 €

INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE « A » AUTO

CODE : EICTA

▪ **Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique « B ».
- Avoir été reçu à la partie théorique de l'examen.
- Avoir officié en qualité d'assistant sous le contrôle d'un tuteur* titulaire d'une licence de commissaire technique « A », et ce dans au moins 6 épreuves de Championnat de France et parmi ces dernières dans 3 disciplines différentes du sport automobile.
- * Le tuteur doit renseigner systématiquement une fiche d'évaluation dont il transmettra un exemplaire au candidat et un autre au Service Technique de la FFSA.
- Avoir été reçu à la partie pratique de l'examen.

▪ **Fonction**

- Commissaire technique.
- Commissaire technique responsable.
- Commissaire technique délégué de la FFSA.
- Commissaire technique responsable dans sa Ligue du Sport Automobile. Etablissement des passeports techniques, sous réserve de figurer sur la liste validée par la Commission Technique FFSA.

▪ **Conditions de renouvellement**

- Participer à un séminaire national tous les 2 ans. Pour les DOM-TOM, le séminaire se déroule en visio-conférence.

TARIF : 177 €

INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE STAGIAIRE KARTING

CODE : EICTSTK

▪ **Conditions de délivrance**

- Être âgé de 16 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir eu un entretien individuel avec le Président de la Ligue de karting.

• **Fonction**

- Formation pratique de la fonction de commissaire technique sous la direction d'un commissaire technique en karting.

NB : Impossibilité d'occuper un poste seul.

• **Conditions de renouvellement**

- Participer à un séminaire national tous les 2 ans.
- Les licences stagiaires peuvent être renouvelées sans exigence de passage d'un examen à l'issue de la première année.

En cas d'échec à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur à l'issue de la deuxième année, la licence pourra être renouvelée pour une seule année supplémentaire.

TARIF : 52 €*

(* Cette licence est interdite aux professionnels du karting. Par professionnel, il est entendu toute personne ayant un lien de subordination ou de représentation ou analogue avec un établissement ou une société dont l'objet social consiste en la distribution, la fabrication, la maintenance de matériel karting).

INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE " C " KARTING

CODE : EICTCK

• **Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique stagiaire karting.
- Avoir été reçu à l'examen.

• **Fonction**

- Commissaire technique adjoint d'un commissaire technique « A » ou « B » dans épreuve internationale.
- Commissaire technique dans épreuve nationale uniquement.

Nota : Pour les DOM-TOM, quand il n'y a pas de commissaire technique « A » ou « B », un commissaire technique « C » pourra officier en tant que commissaire technique responsable.

• **Conditions de renouvellement**

- Participer à un séminaire national tous les 2 ans.

TARIF : 136 €*

(* Cette licence est interdite aux professionnels du karting. Par professionnel, il est entendu toute personne ayant un lien de subordination ou de représentation ou analogue avec un établissement ou une société dont l'objet social consiste en la distribution, la fabrication, la maintenance de matériel karting).

INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE « B » KARTING

CODE : EICTBK

• **Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique « C » karting.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ **Fonction**

- Commissaire technique.
- Commissaire technique responsable.
- Commissaire technique délégué de la FFSA.
- Commissaire technique responsable dans sa Ligue de karting.

▪ **Conditions de renouvellement**

- Participer à un séminaire national tous les 2 ans.

TARIF : 177 €*

(* Cette licence est interdite aux professionnels du karting. Par professionnel, il est entendu toute personne ayant un lien de subordination ou de représentation ou analogue avec un établissement ou une société dont l'objet social consiste en la distribution, la fabrication, la maintenance de matériel karting).

INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE « A » KARTING

CODE : EICTAK

▪ **Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique « B » karting.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ **Fonction**

- Commissaire technique.
- Commissaire technique responsable.
- Commissaire technique délégué de la FFSA.
- Commissaire technique responsable dans sa Ligue de karting.

▪ **Conditions de renouvellement**

- Participer à un séminaire national tous les 2 ans.

TARIF : 177 €*

(* Cette licence est interdite aux professionnels du karting. Par professionnel, il est entendu toute personne ayant un lien de subordination ou de représentation ou analogue avec un établissement ou une société dont l'objet social consiste en la distribution, la fabrication, la maintenance de matériel karting).

INTER. COMMISSAIRE TECH. COURSE D'ACCELERATION-DRAGSTER

CODE : EICTCAD

▪ **Conditions de délivrance.**

- Être âgé de 17 ans minimum
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ **Fonction**

- Commissaire technique sur les courses d'accélération et de dragsters uniquement, inscrites au calendrier de la FFSA.
- Etablissement des passeports techniques des voitures participant aux courses d'accélération et de dragsters uniquement.

▪ Conditions de renouvellement

- Participer à un séminaire national tous les 2 ans.

TARIF : 52€

NATIONAL CHRONOMETREUR STAGIAIRE

CODE : ENCHST

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir suivi un stage de formation dans sa Ligue.

▪ Fonction

- Formation pratique de la fonction de chronométrateur avec un chronométrateur C, B ou A ou chronométrateur karting.

▪ Conditions de renouvellement

Une licence stagiaire peut être renouvelée trois fois.

- Le nombre de présentation à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur est limité à deux.
- Après deux échecs à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur, la licence stagiaire ne sera pas renouvelée pendant une période de trois ans.

TARIF : 52 €

NB : impossibilité d'occuper un poste seul dans la fonction.

INTER. CHRONOMETREUR KARTING

CODE : EICK

▪ Conditions de délivrance

- Avoir été chronométrateur stagiaire.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ Fonction

- Gestion informatique et chronométrage d'une épreuve karting.

• Conditions de renouvellement

- Participer à un séminaire national tous les 2 ans.

TARIF : 104 €

INTER. CHRONOMETREUR « C » ROUTE AUTO

CODE : EICCR

▪ Conditions de délivrance

- Avoir été chronométrateur stagiaire.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ Fonction

- Donne le départ et prend les temps à l'arrivée sur épreuve route. Mise en œuvre du matériel du Chronométrage (Installation et réglage des cellules, mise à l'heure des chronomètres).

▪ Conditions de renouvellement

- Participation à un séminaire tous les trois ans.

TARIF : 63 €

INTER. CHRONOMETREUR « C » CIRCUIT AUTO**CODE : EICCC****▪ Conditions de délivrance**

- Avoir été chronométrateur stagiaire.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ Fonction

- Adjoint chronométrateur « A » ou « B » sur épreuve circuit.

▪ Conditions de renouvellement

- Participation à un séminaire tous les trois ans.

TARIF : 63 €**INTER. CHRONOMETREUR « B » AUTO****CODE : EICB****▪ Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de chronométrateur « C ».
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ Fonction

- Chronométrateur toutes disciplines.
- Responsable chronométrage dans les épreuves Auto-Cross, Rallycross, Course de Côte (hors Championnat de France).

▪ Conditions de renouvellement

- Participation à un séminaire tous les trois ans.

TARIF : 177 €**INTER. CHRONOMETREUR « A » AUTO****CODE : EICA****▪ Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de chronométrateur « B ».
- Avoir été reçu à l'examen.

▪ Fonction

- Chronométrateur toutes disciplines.
- Responsable chronométrage toutes disciplines.

▪ Conditions de renouvellement

- Participation à un séminaire tous les trois ans.

TARIF : 177 €

INTER. MEDICALE

CODE : EIM

▪ Conditions de délivrance

- Être médecin inscrit à l'Ordre National des Médecins.
- Être membre de la Commission Médicale de la FFSA ou inscrit sur la liste des médecins chefs établie chaque année par le Comité Directeur de la FFSA sur proposition de la Commission Médicale.

▪ Fonction

Médecin assurant un service médical dans compétitions auto et karting.

TARIF : 177 €

NATIONALE MEDICALE

CODE : ENM

▪ Conditions de délivrance

- Être médecin inscrit à l'Ordre National des Médecins.

▪ Fonction

Médecin assurant un service médical dans compétitions auto et karting.

TARIF : 73 €

NATIONALE MEDIA

CODE : NP

▪ Conditions de délivrance

- Être sur la liste des médias accrédités par la Commission Presse FFSA

▪ Laissez-passer FFSA

- 1 nominatif.

f) Autres catégories de licence

INTER. CONCURRENT CONSTRUCTEURS AUTO

CODE : ICA

▪ Conditions de délivrance :

- Constructeur et/ou marque automobile de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

Cette licence donne droit à :

- Présenter à la FFSA une demande d'homologation pour un ou plusieurs modèle(s) de véhicules.
- Faire figurer le nom du constructeur et/ou de la marque automobile dans le libellé d'un concurrent engagé dans un championnat, coupe, série, trophée etc. inscrit au calendrier de la FIA ou de la FFSA,
- Inscription au calendrier FFSA d'une ou plusieurs Coupe(s) de Marque, Coupe(s), Challenge(s), Trophée(s), Série(s).
- Inscription d'une ou plusieurs Série(s) Internationale(s) FIA.

▪ Cartes licences :

20 cartes licences

▪ Laissez-passer :

10 nominatifs

TARIF : 92 000 €

INTER. ORGANISATEUR**CODE : IO****▪ Conditions de délivrance**

- Société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeurs ou importateurs automobiles de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

▪ Participation

- Inscription au calendrier FFSA d'un(e) ou plusieurs Coupe(s), Challenge(s), Trophée(s) Série(s) autorisé(es) par la FFSA.

- Inscription d'une ou plusieurs Série(s) Internationale(s) FIA (hors coupes de marque).

▪ Laissez-passer FFSA

- 2 Nominatifs.

TARIF : 6 100 €

NB : Pour les organisateurs d'un challenge ou trophée karting : 5 nominatifs (valables pour toutes les épreuves nationales karting du calendrier FFSA).

INTER. ORGANISATEUR COUPE DE MARQUE**CODE : IOCMA****▪ Conditions de délivrance**

- Société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeurs de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

▪ Participation

- Inscription au calendrier FFSA d'une ou plusieurs Coupe(s) de Marque.

- Inscription d'une ou plusieurs Série(s) Internationale(s) FIA.

▪ Laissez-passer FFSA

- 5 Nominatifs.

TARIF : 12 850 €**INTER. CONCURRENT SOCIETE AUTO****CODE : ISA****▪ Conditions de délivrance**

- Société déclarée au registre du commerce à l'exclusion des constructeurs et/ou marque automobile de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français (cf. licence « ICA »).

▪ Participation

- Engagement de 10 véhicules maximum dans diverses épreuves se déroulant à la même date.

▪ Cartes licences

- 10 cartes licences.

▪ Laissez-passer FFSA

- 3 nominatifs.

TARIF : 8 800 €

INTER. CONCURRENT SOCIETE KARTING

CODE : ISK

▪ **Conditions de délivrance**

- Société déclarée au registre du commerce avec objet dans le karting.

▪ **Participation**

- Engagement de 10 karts maximum dans diverses épreuves se déroulant à la même date.
- Préparateur - commerçant - revendeur sur épreuve karting.

▪ **Cartes licences**

- 10 cartes licences.

▪ **Laissez-passer FFSA**

- 5 nominatifs (valables pour toutes les épreuves nationales karting du calendrier FFSA).

TARIF : 3 750€

INTER. CONCURRENT GROUPE DE RECHERCHE

CODE : IGR

▪ **Conditions de délivrance**

- Prendre contact avec le Service Vie Fédérale de la FFSA.

TARIF : 1 170€

NATIONALE ORGANISATEUR AUTO

CODE : NOA

▪ **Conditions de délivrance**

- Association déclarée à la Préfecture ou société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeurs ou importateurs automobiles de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

▪ **Participation**

- Inscription au calendrier FFSA d'un(e) ou plusieurs Coupe(s), Challenge(s), Trophée(s) Série(s) autorisé(es) par la FFSA de niveau national (hors Coupes de Marque). Cf Article III - § D des Prescriptions Générales de l'année en cours.

• **Laissez-passer FFSA**

- 2 Nominatifs.

TARIF : 4 950 €

NATIONALE ORGANISATEUR KARTING

CODE : NOK

▪ **Conditions de délivrance**

- Association déclarée à la Préfecture ou société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeurs ou importateurs de karts, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

▪ **Participation**

- Inscription au calendrier FFSA d'un(e) ou plusieurs Série(s), Challenge(s) ou Trophée(s) autorisé(es) par la FFSA de niveau national (hors Coupes de Marque).

▪ **Laissez-passer FFSA**

- 2 Nominatifs.

TARIF : 1 875 €

NATIONALE CONCURRENT ECURIE AUTO**CODE : NCEA**

Valable pour une seule discipline

▪ Conditions de délivrance

- Entité juridique déclarée ne comportant pas le nom d'une marque.

▪ Participation

- Engagement de 5 véhicules dans les épreuves du calendrier FFSA de la discipline mentionnée sur la licence.

▪ Laissez-passer FFSA

- 2 nominatifs dans la discipline concernée.

TARIF : 1 650 €**NATIONALE PARTENAIRE TECHNIQUE AUTO****CODE : NPT****▪ Définition**

- Attribuée à un partenaire technique du sport automobile.

▪ Conditions de délivrance

- Société déclarée au registre du commerce avec objet dans l'automobile (pièce à fournir : extrait K Bis).

▪ Laissez-passer FFSA

- 2 nominatifs.

TARIF : 1 500 €**NATIONALE PARTENAIRE TECHNIQUE KARTING****CODE : NPTK****▪ Conditions de délivrance**

- Société déclarée au registre du commerce avec objet dans le karting (pièce à fournir : extrait K Bis).

▪ Fonction

- Préparateur - commerçant - revendeur sur épreuve karting.

▪ Laissez-passer FFSA

- 1 nominatif valable pour toutes les épreuves nationales karting du calendrier FFSA + 1 nominatif pour éventuel collaborateur titulaire d'une licence.

TARIF : 260 €**REGIONALE ORGANISATEUR AUTO****CODE : ROA****▪ Conditions de délivrance**

- Association déclarée à la Préfecture ou société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeurs ou importateurs automobiles de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

▪ Participation

- Inscription au calendrier FFSA d'un(e) ou plusieurs Coupe(s), Challenge(s), Trophée(s) Série(s) autorisé(es) par la FFSA de niveau « club » ou de niveau régional (hors Coupes de Marque). Cf Article III - § D des Prescriptions Générales de l'année en cours.

▪ **Laissez-passer FFSA**

- 2 Nominatifs.

TARIF : 2 030 €

ORGANISATEUR VH

CODE : OVH

▪ **Conditions de délivrance**

- Association déclarée à la Préfecture ou société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeurs ou importateurs automobiles de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

▪ **Participation**

- Inscription au calendrier FFSA d'un(e) ou plusieurs Coupe(s), Challenge(s), Trophée(s) Série(s) de niveau VHC autorisé(es) par la FFSA. Cf Article III - § D des Prescriptions Générales de l'année en cours.

▪ **Laissez-passer FFSA**

- 2 Nominatifs.

TARIF : 615 €

ORGANISATEUR ROULAGE LIBRE

CODE : ORL

▪ **Condition de délivrance**

- Association déclarée à la Préfecture ou société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeurs ou importateurs automobiles de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

▪ **Participation**

- Inscription au calendrier FFSA d'une ou plusieurs manifestations de roulage libre sur circuit.

TARIF : 560 €

II. TITRES DE PARTICIPATION

A. CODES ET TARIFS

TITRES DE PARTICIPATIONS COMPETITION

NATIONAL

TPNR(E)

National Régularité 75 € p55

TPNRRO(E)

National Régularité sur Routes Ouvertes 36 € p55

TPNRM(E)

National Régularité Montagne 53 € p55

TPNM(E)

National Montagne 72 € p56

TPNC(E)

National Circuit 168 € p56

TPNVHCC(E)

National VHC Circuit 145 € p56

TPNDR(E)

National Drift 44 € p56

TPNCETT(E)

National Coéquipier Endurance Tout Terrain 46 € p57

TPNCCK(E)

National Course Clubs Karting 46 € p57

TPNKL(E)

National Karting Loisir 10 € p57

TPNT(E)

National Terre 125 € p58

REGIONAL

TPRS(E)

Régional Slalom 46 € p58

TPRM(E)

Régional Montagne 57 € p58

TPRRU(E)

Régional Epreuve d'Accélération 46 € p58

TPRT4X4(E) Régional Trial 4X4	46 €	p59
TPRT(E) Régional Terre	46 €	p59
TPRR(E) Régional Régularité	46 €	p59
TPRC(E) Régional Circuit	67 €	p60
TPRCLUB(E) Régional Club	46 €	p60
TPRMAE(E) Régional Manifestations Educatives	10 €	p60
TPES(E) E-Sport	5 €	p61
TITRES DE PARTICIPATION ENTRAÎNEMENT		
TPNEJK(E) National Entraînement Journée Karting	34 €	p61
TPNEJA(E) National Entraînement Journée Auto	34 €	p61
TPNEJAF4(E) National Entraînement Journée Auto F4	34 €	p61
TPRL(E) National Entraînement Roulage libre	22 €	p62
TITRE DE PARTICIPATION ANNUEL		
TPANEFK Annuel National Ecole Française de Karting	34€	p62

(E) : Titres de Participation pour les étrangers non-résidents

B. CONDITIONS DE DELIVRANCE

a) Généralités

Définition

Les titres de participation permettent à toute personne physique non licenciée, de participer à certaines des activités de la FFSA. Les titres de participation sont délivrés dans certaines disciplines :

- o Soit pour une seule participation en compétition.
- o Soit pour la pratique de l'entraînement ou du roulage libre à la journée.
- o Soit pour la participation à l'année aux cours dispensés dans le cadre d'une Ecole Française de Karting reconnue par la FFSA.

La réception du titre de participation par son titulaire vaut engagement de se soumettre au respect des règles de la FFSA et aux règles de sécurité, ainsi qu'à l'autorité disciplinaire de la FFSA.

NB : Un titre de participation ne permet pas de marquer des points à une compétition comptant pour un Championnat de France ou une Coupe de France. Il ne permet pas non plus de participer à une Finale de Coupe de France.

Demande

Les titres de participation sont délivrés soit directement par la FFSA, soit pour le compte de la FFSA via les Associations Sportives affiliées. Un titre de participation auto ne peut être saisi et/ou validées que par une ASA et réciproquement, un titre de participation karting ne peut être saisi que par une ASK.

Pour les titres de participation compétition, 2 possibilités sont proposées pour leur souscription :

- o Toute demande de titre de participation compétition peut être réalisée via un formulaire imprimé prévu à cet effet et accompagnée de toute pièce se rapportant à la demande. Les imprimés sont disponibles auprès des Associations Sportives. Les Associations Sportives sont chargées du traitement des demandes de titres de participation. Toute demande de titre de participation doit être faite auprès de l'association sportive organisatrice au plus tard le jour de la compétition.
- o Toute demande de titre de participation compétition peut être réalisée via le site licence.ffsa.org. Ces titres de participation sont ensuite soumis à la validation de l'association sportive affiliée organisatrice de la compétition.

Pour les titres de participation Entraînement et roulage libre (TPANEFK, TPNEJK, TPNEJA, TPNEJAF4 et TPRL) :

- o Toute demande doit être réalisée via le site licence.ffsa.org. Etant précisé que les titres de participation annuels Ecole Française de Karting doivent être obligatoirement validés par l'association sportive rattachée à l'Ecole Française de Karting.

Assurance individuelle accident, responsabilité civile et protection juridique

Voir paragraphe Assurances

Refus de titre de participation

La FFSA peut refuser la délivrance d'un titre de participation à tout demandeur qui ne remplirait pas les conditions requises, qui poursuivrait un objet contraire à ceux de la FFSA, qui aurait refusé d'appliquer des décisions de la FFSA ou qui, par ses propos, ses actes ou ses écrits, aurait porté un préjudice moral ou matériel à la FFSA, à ses membres ou à ses dirigeants.

NB : Un licencié suspendu de toute licence ne pourra prétendre à un titre de participation

b) Examen médical et questionnaire de santé

Toute demande de titre de participation compétition autos devra être accompagnée d'un certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile. Tout demandeur de titre de participation compétition karting et annuel EFK devra répondre à un questionnaire de santé (selon les réponses apportées, un certificat pourra être exigé).

C. REGLEMENTATION

NATIONAL REGULARITE

CODE : TPNR(E)

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum à la date d'émission du titre de participation.
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve nationale du calendrier FFSA en régularité.

TARIF : 75 €

NB : Ce titre de participation ne permet de conduire le véhicule que si son possesseur est titulaire du permis de conduire.

NATIONAL REGULARITE SUR ROUTES OUVERTES

CODE : TPNRRO(E)

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 10 ans minimum à la date d'émission du titre de participation.
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve nationale du calendrier FFSA en régularité sur route ouverte.

TARIF : 36 €

NB : Ce titre de participation ne permet de conduire le véhicule que si son possesseur est titulaire du permis de conduire.

NATIONAL REGULARITE MONTAGNE

CODE : TPNRM(E)

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum à la date d'émission du titre de participation.
- Titulaire du permis de conduire à partir de la date anniversaire des 19 ans.
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve nationale ou régionale Montagne du calendrier FFSA en régularité ou montée de démonstration historique.

TARIF : 53 €

NB : Pour les non titulaires du permis de conduire, participation uniquement aux montées de démonstration historique en tant qu'équipier. Ce TP ne permet de conduire que si son possesseur est titulaire du permis de conduire.

NATIONAL MONTAGNE

CODE : TPNM(E)

▪ Conditions de délivrance

- Être titulaire d'une licence régionale concurrent conducteur auto (RCC).
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve du Championnat de France de la Montagne en 2^{ème} division uniquement.

TARIF : 72 €

NATIONAL CIRCUIT

CODE : TPNC(E)

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve sur circuit asphalte (à l'exception des Championnats de France GT, F4 et Camion) ou d'endurance tout terrain inscrite au calendrier national de la FFSA.

TARIF : 168 €

NATIONAL VHC CIRCUIT

CODE : TPNVHCC(E)

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve VHC sur circuit asphalte inscrite au calendrier national ou régional de la FFSA.

TARIF : 145 €

NATIONAL DRIFT

CODE : TPNDR(E)

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve Drift inscrite au calendrier de la FFSA.

TARIF : 44 €

NATIONAL COEQUIPIER ENDURANCE TOUT TERRAIN **CODE : TPNCETT(E)**

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum.
- Pièce d'identité ou copie du livret.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve d'Endurance tout Terrain du calendrier de la FFSA uniquement en coéquipier.

TARIF : 46 €

NATIONAL COURSE CLUBS KARTING **CODE : TPNCK(E)**

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 6 ans minimum. Les pilotes âgés de 6 ans et 7 ans devront être titulaires d'un Volant de Bronze, d'Argent ou d'Or décerné par une Ecole Française de Karting (attestation à fournir au Service Licences).
- Renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif (en fonction des réponses, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du karting pourra être exigé)
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation à une course clubs karting inscrite au calendrier FFSA (cf Règlement Sportif National Karting de l'année en cours).

- Assistance technique d'un concurrent conducteur d'une épreuve karting, si âgé de 15 ans minimum.

TARIF : 46 €

NATIONAL KARTING LOISIR **CODE : TPNKL(E)**

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 6 ans minimum.
- Renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif (en fonction des réponses, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du karting pourra être exigé)
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation à une course club karting loisir inscrite au calendrier FFSA (matériel de catégorie B conformément aux Règles Techniques et de Sécurité Karting).

TARIF : 10 €

NATIONAL TERRE**CODE : TPNT (E)****▪ Conditions de délivrance :**

- Être âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation :

- Valable pour une seule participation à une épreuve inscrite au calendrier national de la FFSA :
 - o De Camion Cross dans les classes Camion Léger et Camion Super Léger.
 - o De Rallycross
- En Championnat de France Junior ou en Coupe de France féminine.
- En Division 3 ou en Division 4.

TARIF : 125 €**REGIONAL SLALOM****CODE : TPRS(E)****▪ Conditions de délivrance**

- Être âgé de 16 ans minimum Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- A partir de 16 ans : une seule participation à un slalom sur circuit automobile et/ou karting permanent homologué inscrit au calendrier FFSA.
- A partir de 18 ans : une seule participation à un slalom régional inscrit au calendrier de la FFSA.
- Participation uniquement aux groupes F2000 - N - FN - A - FA - GT de Série - Loisir - VHC - Classic - Fol car.

TARIF : 46 €**REGIONAL MONTAGNE****CODE : TPRM(E)****▪ Conditions de délivrance**

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve régionale Montagne du calendrier de la FFSA.
- Participation uniquement aux groupes F2000 - N - FN - A - FA - FS - FC - GT de Série - VHC - Classic.

TARIF : 56 €**REGIONAL EPREUVE D'ACCELERATION****CODE : TPRRU(E)****▪ Conditions de délivrance**

- Titulaire du permis de conduire.
- o Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve régionale d'accélération du calendrier de la FFSA.
- Valable pour une seule participation à une épreuve nationale d'accélération, en catégorie ET SPORTSMAN uniquement, du calendrier FFSA.

TARIF : 46 €

REGIONAL TRIAL 4X4

CODE : TPRT4X4(E)

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve régionale Trial 4x4 du calendrier de la FFSA, uniquement comme copilote pour les non titulaires du permis (sans possibilité de conduire).

TARIF : 46 €

REGIONAL TERRE

CODE : TPRT(E)

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 12 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- A partir de 12 ans : Valable pour une seule participation à une épreuve inscrite au calendrier FFSA :
 - o De Sprint Car dans la catégorie Junior Sprint.
- A partir de 16 ans : Valable pour une seule participation à une épreuve inscrite au calendrier FFSA :
 - o Nationale en Sprint Car (hors Championnats de France)
 - o Régionale sur Circuit Tout-Terrain, (Sprint Car, Fol'Car, 2CV Cross, 4L Cross).

TARIF : 46 €

REGIONAL REGULARITE

CODE : TPRR(E)

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 10 ans minimum à la date d'émission du titre de participation. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- A partir de 10 ans : Valable pour une seule participation en tant qu'équipier dans un rallye de régularité sur route ouverte inscrit au calendrier régional de la FFSA.

- A partir de 16 ans : Valable pour une seule participation en tant qu'équipier dans un rallye de régularité sportive (VHRS) inscrit au calendrier régional de la FFSA.

TARIF : 46 €

NB : Ce titre de participation ne permet de conduire le véhicule que si son possesseur est titulaire du permis de conduire.

REGIONAL CIRCUIT

CODE : TPRC(E)

▪ Conditions de délivrance.

- Être âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve régionale sur circuit asphalte inscrite au calendrier de la FFSA.

TARIF : 67 €

REGIONAL CLUB

CODE : TPRCLUB(E)

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation à une course club sur circuit asphalte ou circuit tout-terrain régionale, inscrite au calendrier de la FFSA.

TARIF : 46 €

REGIONAL MANIFESTATIONS EDUCATIVES

CODE : TPRMAE(E)

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 13 ans minimum.
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation aux manifestations à visée éducative désignées comme telles par la FFSA et inscrite à son calendrier.

TARIF : 10 €

E-SPORT

CODE : TPES(E)

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 13 ans minimum.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- Valable pour une seule participation aux manifestations de e-sport.

TARIF : 5 €

NATIONAL ENTRAÎNEMENT JOURNÉE KARTING

CODE : TPNEJK(E)

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 6 ans minimum.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- Pratique du karting en entraînement uniquement et pour la durée d'une seule journée (titre de participation non admis en compétition).

TARIF : 34 €

NB : Le matériel utilisé pour l'entraînement devra correspondre à une catégorie FFSA ou CIK/FIA, sur les critères suivants : puissance, freinage, carrosserie, antibruit.

NATIONAL ENTRAÎNEMENT JOURNÉE AUTO

CODE : TPNEJA(E)

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire obligatoire au-delà de la date anniversaire des 19 ans.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

▪ Participation

- Pratique du sport automobile sur circuits agréés par la FFSA et/ou la FIA non rattachés à une compétition, en entraînement uniquement et pour la durée d'une seule journée ou d'un stage de 3 jours maximum consécutifs.
- Participation en RWYB (run libre) organisé en parallèle des courses d'accélération.

TARIF : 34 €

NB : Les véhicules utilisés pour l'entraînement doivent être :

- *Soit des véhicules à usage routier possédant un titre de circulation et ayant fait l'objet d'une homologation routière dans la CEE avec réception par type et en conformité avec celle-ci.*
- *Soit des véhicules de type compétition, en conformité complète avec les prescriptions de sécurité exigées par la réglementation circuit de la FFSA.*

NATIONAL ENTRAÎNEMENT JOURNÉE AUTO F4

CODE : TPNEJAF4(E)

▪ Conditions de délivrance

- Être âgé de 15 ans dans l'année, jusqu'à la date anniversaire des 16 ans.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale

▪ **Participation**

- Pratique du Sport Automobile pour une seule journée d'entraînement uniquement, encadré par la FFSA Academy

TARIF : 34 €

NATIONAL ENTRAINEMENT ROULAGE LIBRE

CODE : TPRL(E)

▪ **Conditions de délivrance**

- Titulaire du permis de conduire.

▪ **Participation**

Pratique du sport automobile sur circuits agréés par la FFSA et/ou la FIA non rattachés à une compétition, en roulage libre uniquement et pour la durée d'une seule journée.

TARIF : 22 €

NATIONAL ECOLE FRANCAISE DE KARTING

CODE : TPANEFK

▪ **Conditions de délivrance**

- Être âgé de 6 ans minimum.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (en fonction des réponses, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du karting pourra être exigé).

▪ **Participation**

- Cours dispensés par une EFK et rencontres EFK

TARIF : 34 €

NB1: la périodicité du TPANEFK est valide du 1er septembre au 31 août de l'année suivante (validité sur une année scolaire)

NB2 : Ce titre de participation donne droit à l'attribution d'un titre de participation Course Club Karting (TPNCCK) gratuit dans l'année scolaire